

CONGO

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3496 - MERCREDI 22 MAI 2019

70 ANS APRÈS

# Ils racontent Présence Africaine ...

Une cérémonie en hommage aux soixante-dix ans de la maison d'édition Présence Africaine a eu lieu, hier, à la librairie des Dépêches de Brazzaville. Nous y consacrons un dossier spécial dans lequel certains auteurs parmi les plus connus évoquent le souvenir d'une aventure éditoriale qui peut être considérée comme la fierté de l'Afrique.

Pages 7,8,9 et 10



Les invités de marque au lancement des activités des 70 ans de Présence Africaine, à Brazzaville

BONNE GOUVERNANCE

## L'Assemblée nationale veut une avancée des négociations avec les traders

Le président de la chambre basse du parlement, Isidore Mvouba, a invité le 20 mai dernier le gouvernement à tout mettre en œuvre pour faire aboutir les négociations avec les créanciers du pays, notamment les traders. Ce, en vue de la conclusion d'un programme de coopération économique avec le Fonds monétaire international.

« Le gouvernement doit se pencher à faire avancer ses négociations avec les créanciers commerciaux, en l'occurrence les traders. Il s'agit d'une des conditionnalités dont on ne peut faire l'économie. C'est une voie obligée pour relever le défi », a indiqué Isidore Mvouba.

Page 2

EMPLOIS

## La scission de l'Onemo définitivement actée



Le ministre Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes et Alain Michel Opo

Les actes relatifs à la scission de l'Office national de l'emploi et de la main d'œuvre (Onemo) ont été remis, le 21 mai à Brazzaville, au ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes.

Ces documents consacrent ainsi la création des cendres de l'Onemo de deux entités administratives distinctes, à savoir l'Agence congolaise de l'emploi et le Fonds d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage.

Page 5

PROJET LISUNGI

## Des prestataires pour combler le déficit en personnel



Le ministre des Affaires sociales posant avec les prestataires de Lisungi

Cinquante-huit finalistes de l'Institut national du travail social ont été sélectionnés par le projet Lisungi pour réaliser des enquêtes auprès des ménages vulnérables dans les départements. Ces prestataires seront également tenus de veiller au respect des conditionnalités de sélection des ménages, de gérer la base de données et de traiter les données d'enquête.

« Vous serez jugés aux résultats. Si j'entends que vous avez pris de l'argent pour vite traiter le dossier de tel ou tel ménage, vous serez virés. Ceux qui l'ont fait ont subi le même sort. Les critères de sélection sont définis, ils sont à respecter », a averti la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, s'adressant aux prestataires.

Page 6

**Éditorial**  
**Vérité**

Page 2

## ÉDITORIAL

## Vérité

Que les «fake news», autrement dit les fausses nouvelles, se répandent sur la «toile» alors que se précise la signature de l'accord de long terme avec le Fonds monétaire international n'a rien de surprenant. Conclu au terme de longues tractations sur le montant réel de la dette intérieure et extérieure du Congo, sur sa capacité à rembourser celle-ci dans un délai raisonnable, sur la remise en ordre durable des finances publiques, cet accord provoquera un rebond économique et des progrès sociaux qui ne plaisent évidemment pas à tout le monde. D'où la multiplication des rumeurs, pour ne pas dire des ragots, sur les réseaux sociaux qui marquent la dernière étape du processus.

Au-delà des conséquences très positives que l'adoption de cet accord par le Conseil d'administration du FMI aura pour chacun de nous, avec la fin de la longue marche entamée il y a cinq ans lorsque les cours de l'«or noir» se sont effondrés sur les marchés mondiaux, le gain politique sera considérable pour les autorités qui gouvernent actuellement le pays. À deux ans tout juste de l'échéance majeure que constitue l'élection présidentielle, la signature définitive de cet accord confortera, en effet, la position de la majorité, ce qui, bien évidemment, ne plait pas à celles et ceux qui espéraient jusqu'à présent tirer un grand profit des difficultés auxquelles se trouve confrontée notre nation.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des insinuations, des suppositions, des rumeurs que diffusent en continu de petits groupes parfaitement organisés dans le but, sinon d'empêcher, du moins de ralentir le plus possible l'accord avec le FMI et les institutions financières internationales. Mais nous observons la scène avec suffisamment d'attention pour dire à nos lecteurs que l'Etat met tout en œuvre aujourd'hui pour faire en sorte que ce texte fondamental soit approuvé dans le délai prévu. Soutenu par la communauté internationale dans son ensemble et accompagné par des experts dont la compétence n'est plus à démontrer, le Congo a aujourd'hui toutes les chances d'obtenir ce qu'il demande, c'est-à-dire, l'appui de cette même communauté.

Mais dans le contexte médiatique pour le moins tendu qui marque cette ultime étape, il serait bon que l'Etat s'emploie, avec les puissants moyens qu'il détient, à faire entendre la voix de la vérité. Parole d'observateur !

Les Dépêches de Brazzaville

## BONNE GOUVERNANCE

## Le gouvernement appelé à faire avancer les négociations avec les créanciers commerciaux

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a noté le 20 mai, à l'occasion de la clôture de la deuxième session extraordinaire, la nécessité pour les autorités congolaises de bouger les lignes dans les pourparlers avec les traders.

Après la signature de l'accord sur la restructuration de sa dette envers la Chine, le Congo devrait désormais s'atteler à résoudre la situation avec les autres créanciers. « Le gouvernement doit se pencher à faire avancer ses négociations avec les créanciers commerciaux, en l'occurrence les traders. Il s'agit d'une des conditionnalités dont on ne peut faire l'économie. C'est une voie obligée pour relever le défi », a précisé Isidore Mvouba.

En effet, la deuxième session extraordinaire était consacrée à la ratification de l'accord complémentaire sur la restructuration de la dette du Congo envers la Chine, signé le 29 avril dernier à Pékin. C'est ainsi que le président de l'Assemblée nationale a remercié les députés de l'op-

position qui ont voté cet accord stratégique. « Autant que la loi que nous venons de voter est d'une importance cruciale pour conclure avec le FMI un programme soutenu par une facilité élargie de crédit, autant les clauses contraignantes dudit accord devront être respectées avec beaucoup de rigueur », a-t-il rappelé.

Selon lui, il s'agit d'un challenge pour les décideurs surtout pour l'exécutif qui doit s'investir pleinement pour respecter les clauses de l'accord. Concernant les législateurs, Isidore Mvouba les a appelés à exceller dans le rôle de gendarme qui leur incombe. « Le suivi rigoureux des échéances fixées ne pourra se faire que sur la base d'un tableau de bord élaboré avec minutie afin d'éviter des désagréments qui soient de nature à compromettre l'exécution de cet accord. Le député doit veiller sans faille à la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement au nom du peuple congolais pour la sauvegarde des intérêts de notre pays », a-t-il poursuivi, demandant au gouvernement de poursuivre ses efforts d'assainissement des finances publiques. Ainsi, le contrôle et l'exécution du budget de l'Etat doivent, a-t-il ajouté, s'effectuer de façon orthodoxe et participative, loin des sentiers battus du saupoudrage. Pour ce faire, la qualité de la dépense doit être d'une grande exigence. Il a, de même, souligné la nécessité pour le gouvernement de faire des prin-

cipes de bonne gouvernance appliqués aux finances publiques son crédo. Il s'agit notamment de l'obligation de rendre compte au parlement et de mettre en œuvre une politique de gestion axée sur les résultats.

Pour lui, les partenaires sociaux devraient œuvrer avec le gouvernement pour un climat social apaisé et utile à la mise en œuvre des différentes recommandations de sortie de crise visant le bien-être de tous. Quant aux personnels administratifs de l'Etat, ils devraient se convertir à la religion des valeurs qui induisent le progrès. Il s'agit, entre autres, de la ponctualité, la probité, l'esprit d'initiative, l'honnêteté, la rigueur, la discipline et l'amour du travail bien fait. Le but étant de lutter contre la corruption et la concussion de façon acharnée.

Notons qu'en vue du contrôle et de l'évaluation de l'action de l'exécutif, l'Assemblée nationale a mis sur pied des instruments de performance visant à améliorer le travail des députés et celui du gouvernement. « Cela exige hardiesse et détermination, motivés que nous devons être par la réussite et le succès qui ne sont qu'au bout du labour et de l'effort, sur cette route escarpée qui nous conduit à la prochaine session du Conseil d'administration du FMI dont l'échéance hante désormais nos esprits. En effet, le peuple congolais tout entier est suspendu au verdict de cette institution », a conclu Isidore Mvouba.

Parfait Wilfried Douniama

« Cela exige hardiesse et détermination, motivés que nous devons être par la réussite et le succès qui ne sont qu'au bout du labour et de l'effort, sur cette route escarpée qui nous conduit à la prochaine session du Conseil d'administration du FMI dont l'échéance hante désormais nos esprits. En effet, le peuple congolais tout entier est suspendu au verdict de cette institution »

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Directeur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Service Société : Rominique Nerplat  
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Méline Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC -  
Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngon

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél.: 06 700 09 00 /  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## INSÉCURITÉ À POTO-POTO

## Le retour du phénomène « Bébé noir » préoccupe le député Jean de Dieu Kourissa

Le fléau a été décrié le 18 mai tant par la population que par le député de la première circonscription électorale du troisième arrondissement de Brazzaville, au cours de sa descente parlementaire qui s'est déroulée à la maison commune.

Après environ deux ans de relative accalmie, le phénomène « Bébé noir » ou « Kulu-na » est de nouveau réapparu dans les différents quartiers de Poto-Poto. Selon des témoignages, la recrudescence de l'insécurité prend de plus en plus de l'ampleur, au point d'instaurer des conflits inter-arrondissements entre les jeunes.

Certains intervenants ont même douté de la capacité de la force publique, notamment de la police, à éradiquer ce phénomène qui cause des

malheurs au sein des familles au quotidien.

Répondant à cette préoccupation, Jean de Dieu Kourissa a reconnu que l'Etat devrait jouer son rôle consistant à protéger et sécuriser la population. Cependant, il a appelé les parents à se lever contre ce phénomène occasionné par leurs enfants. « J'ai demandé aux femmes et hommes de ma circonscription de se lever pour combattre ce phénomène par l'éducation d'abord, parce que la police fait la répression. En gé-

néral, quand on interpelle l'enfant, c'est la maman qui appelle le député pour aller intervenir », a-t-il expliqué.

En effet, selon lui, chacun dorénavant devrait assurer sa responsabilité parentale pour permettre au troisième arrondissement de recouvrer sa place d'antan, celle de havre de paix, de quartier cosmopolite où règne la force du vivre ensemble. Pour gagner ce pari de la sécurité, Jean de Dieu Kourissa compte sur ses collègues députés de Poto-Poto, l'administrateur-maire ainsi que les conseillers municipaux en vue d'organiser une marche de sensibilisation dans les rues.

« Avant les élections législatives, nous l'avions fait en rencontrant des jeunes avec qui nous avons parlé. Pendant deux ans, ce phénomène s'était arrêté, malheureusement, nous ne connaissons pas pourquoi il est revenu. Donc, il



Le député Jean de Dieu Kourissa/Adiac

est important que toute la population de Poto-Poto se lève contre ce phénomène et nous allons le faire », a-t-il assuré.

S'agissant du compte rendu des travaux de la cinquième session administrative de l'Assemblée nationale, le député est revenu sur les vingt-et-une affaires adoptées. Il s'agit, entre autres, de la loi fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la police nationale ; la loi fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'entretien routier et définissant les modalités de leur exercice. Les

députés avaient aussi voté les lois fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière de santé, d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, et définissant les modalités de leur exercice. Signalons que cette descente parlementaire s'est déroulée en présence de l'administrateur-maire de Poto-Poto, Jacques Elion, des deux autres députés de cet arrondissement ainsi que celui de la deuxième circonscription électorale d'Oyo, dans le département de la Cuvette, Abraham Ibela.

Parfait Wilfried Douniama

**« J'ai demandé aux femmes et hommes de ma circonscription de se lever pour combattre ce phénomène par l'éducation d'abord, parce que la police fait la répression. En général, quand on interpelle l'enfant, c'est la maman qui appelle le député pour aller intervenir »**

## COMMUNICATION

## Une plate-forme d'échanges pour assurer la visibilité et la lisibilité des activités du gouvernement

Rassemblés au sein du Pôle interministériel de l'information, les responsables de la communication et les gestionnaires des portails web et e mails des différents ministères ont suivi récemment un atelier de formation en vue de se mettre au pas de leurs missions.

L'atelier pratique pour la création des mails professionnels des agents des ministères est une initiative de la primature, conformément à l'application des décrets n°2018-238 et n°2018-239 du 19 juin 2018 du Premier ministre, chef du gouvernement. En effet, ces deux textes portent respectivement sur la création du portail web du gouvernement et l'usage des domaines « cg » ainsi que sur l'instruction donnée aux administrations publiques de créer un portail web.

Ainsi, les participants ont, en une journée, suivi quelques exposés dont la Communication gouvernementale ou institutionnelle au Congo : pour création d'un organe unique (Jean Crépin Peré-Peré, conseiller en communication au ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire) ; communication de crise : cas de la gestion de la situation des étudiants congolais à Cuba par Jocelyn Francis Wabout, conseiller en communication au ministère des Affaires étrangères et des Congolais de l'étranger.

L'objectif de l'atelier était de

créer des plates-formes mails pour chaque ministère et administrer la plate-forme de gestion des adresses professionnelles. Il s'agit spécifiquement d'améliorer les compétences des responsables de la communication des institutions en matière de création des mails administratifs et la gestion globale des plates-formes de gestion par ministère.

Présentant le Pôle interministériel de l'information, la conseillère en communication du ministre d'Etat, ministre de

l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Marina Bafoudissa, a indiqué qu'il s'agit d'une plate-forme d'échanges, de travail collaboratif et de réseautage réunissant les responsables de la communication de chaque ministère. Son but est de favoriser leur accès à l'information professionnelle et de permettre une meilleure circulation ascendante et descendante de l'information. Le pôle a également pour objet d'harmoniser la communication gouvernementale. Il apporte, à

ce titre, a-t-elle indiqué, son expertise sur les questions de communication, de visibilité et lisibilité des activités des membres du gouvernement. « En outre, le Pôle interministériel contribue à mettre à la disposition de ses membres les outils nécessaires pour élaborer des stratégies de communication percutantes. Il vise également à faciliter la mise en œuvre des actes réglementaires et des recommandations du gouvernement touchant à la sphère

de la communication », a expliqué Marina Bafoudissa.

Présidant la cérémonie de clôture, le ministre de la Communication et des Médias s'est félicité de cette initiative qui arrive au moment où l'on parle de la prolifération des médias. Selon Thierry Lézin Mougalla, la communication gouvernementale qui est pour l'Etat un levier stratégique de son action ne pouvait rester en marge de cette révolution digitale. « À l'ère de la démultiplication et de la diversification des médias et de l'offre informationnelle, à l'ère des fake news, des rumeurs et de l'utilisation malveillante du digital, il est heureux que le gouvernement de la République s'approprie dans ses routes de l'information et porte avec force et vigueur la voie de la souveraineté de l'Etat le plus profondément possible à l'intérieur de notre pays et le plus loin possible hors de nos frontières », a-t-il rappelé, précisant que l'organisation de cet atelier venait compléter les outils dont disposent d'ores et déjà les membres de cette structure.

P.W.D.



Le ministre posant avec les membres du pôle Adiac

## COMMUNE DE BRAZZAVILLE

## Les conseillers planchent sur les affaires d'intérêt local

La détermination des modalités de manutention manuelle dans les marchés et les conditions d'exercice des Start-up font partie des sujets qui seront abordés par les élus locaux de Brazzaville, du 20 au 29 mai, au cours de la quatrième session ordinaire et administrative du conseil départemental et municipal.

Les manutentions figurent parmi les principales causes d'accident de travail et de maladies professionnelles. Est considéré comme manutention, toute opération de transport ou de soutien d'une charge qui exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs. Par contre, les risques liés aux manutentions sollicitent à l'excès les os, les articulations ou encore les tendons et les muscles. Elles peuvent provoquer des accidents, des fatigues, des douleurs ou des maladies au premier rang desquelles figurent les lombalgies.

En plénière, les conseillers vont valider ou désapprouver pour l'année 2018 le compte administratif et celui de gestion de la commune. Ils plancheront aussi sur la détermination des conditions d'exercice des start-up, notamment les kiosques portant les labels des sociétés de télécommunications dans l'espace urbain ainsi que sur la revisitation des contrats de bail datant de deux ans et plus entre la mairie de Brazzaville et les tiers.

Les conseillers municipaux ratifieront ou vont désapprouver l'offre technique et financière de Cic Relais Consult Group pour l'accompagnement dans l'implantation d'un système qualité et la



Les membres du bureau du conseil/Adiac

certification internationale ISO 9001V2015, d'un arrondissement ou quartier pilote de la commune de Brazzaville. En clair, la ISO 9001V2015 définit les critères pour un système de management. Cette norme repose sur un certain nombre de principes de management de qualité, notamment une forte orientation client, la motivation et l'engagement de la direction, l'approche processus ainsi que l'amélioration continue. Les élus locaux de Brazzaville examineront également trois autres projets dont l'élévation, à titre exceptionnel de Arnaud Ro-

binet, maire de la ville de Reims, au rang de citoyen d'honneur de la ville de Brazzaville ; le deuxième complète la délibération n°21/85 du 25 mars 1985 portant institution des frais de constitution du dossier « autorisation de construire » dans l'espace urbain de Brazzaville et enfin le troisième est lié à l'approbation du contrat de concession à l'association des vendeurs et transporteurs de l'arrondissement 2 Makélékélé, la construction et la gestion des toilettes publiques. Selon le président du conseil municipal et départemental de Braz-

zaville, Christian Roger Okemba, « l'urgence est aux actions concrètes et à l'évaluation directe. Les résultats attendus constitueront les indicateurs de performances ».

A cet effet, il a profité de l'occasion pour faire un bilan partiel de l'institution communale en relevant, entre autres, l'aménagement des gares routières dans les arrondissements de Makélékélé et de Talangaï ; le lancement de l'opération dénommée « Brazza 100 jours » qui consiste à boucher les trous sur la chaussée des routes de Brazzaville; le

peaufinage de la coopération décentralisée avec la ville de Reims qui avait fait don d'appareils sanitaires à la polyclinique municipale Albert Leyono, rehaussé d'une formation en radiologie en faveur des gestionnaires de cette structure.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, après sa récente mission de service en Côte d'Ivoire, le président du conseil municipal et départemental de Brazzaville a informé l'assemblée locale de l'opportunité de la Banque africaine de développement d'accompagner les collectivités locales en proposant des taux préférentiels pour la mise en œuvre des politiques de développement. Nous devons donc, a-t-il indiqué aux élus locaux, saisir cette occasion. En matière de gestion traçable et du management de changement, Christian Roger Okemba s'est félicité de la mise en œuvre du guichet unique. « Nous pouvons faire appel aux experts des autres institutions pour étudier les projets bancables. Avec l'apport de tous les conseillers, nous allons toujours œuvrer pour le bien-être de nos concitoyens », a conclu le maire de Brazzaville.

Fortuné Ibara

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## POUR L'ACCORD DE PARTENARIAT AVEC L'UNHCR DANS LE CADRE DE LA REPONSE A L'URGENCE DANS LE DEPARTEMENT DES PLATEAUX

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en République du Congo, lance trois (03) avis d'appel à manifestation d'intérêt pour un accord de partenariat dans les secteurs suivants :

1. PROTECTION (Mobilisation communautaire, Education primaire, Violences basées sur le genre, Protection de l'enfance, Appui aux personnes vulnérables, Distribution des vivres et non-vivres, Autonomisation et moyens de subsistance).

2. ABRIS, AUTRES INFRASTRUCTURES, EAU, HYGIENE, ASSAINISSEMENT ET LOGISTIQUE.

3. SANTE ET NUTRITION (Soins de santé primaire, Secondaire et Screening médical lors du rapatriement volontaire).

## Retrait des offres

Les dossiers des Avis d'Appels à Manifestation d'Intérêt sont à retirer à la guérite de la Représentation de l'UNHCR sise au n° 18, de l'Avenue Cardinal Emile Biayenda, quartier Cathédrale Sacré-Cœur, Centre-ville Brazzaville ou à télécharger sur le site.

## Dépôt des offres

IMPORTANT! Toutes les soumissions aux offres doivent être reçues en ligne à travers le site [www.unpartnerportal.org](http://www.unpartnerportal.org) au plus tard le 28 Mai 2019.

Deux points importants sont à retenir pour les partenaires intéressés :

- Les partenaires non-inscrits à ce jour sur le site [www.unpartnerportal.org](http://www.unpartnerportal.org) sont priés de bien vouloir le faire en remplissant l'Annexe A (Déclaration du partenaire) directement en ligne et télécharger la documentation demandée afin de voir valider leur inscription (statut de l'organisation, manuel des procédures, délégation d'autorité, signataires des comptes, adresse, rapports d'audit des 3 dernières années, lettres de

recommandation, etc). La liste complète de la documentation requise est sur la plateforme, ces informations pourront être fournies au fur et à mesure du progrès réalisé lors de l'inscription. Toutes les informations demandées doivent être complétées à 100% afin que le dossier soit examiné par le siège et validé dans les deux (02) jours après complétement à 100% de toutes les informations demandées ;

- les partenaires doivent fournir également et c'est le plus important document après l'inscription au portail, l'annexe D (Note succincte) pour marquer leur candidature aux différents avis publiés. Il est à noter que la Note succincte ne constitue pas une description complète et bien définie d'un Projet. Le Projet détaillé et le budget correspondant seront entièrement élaborés après la sélection du partenaire. La Note succincte consiste à aider l'UNHCR à mieux comprendre et sélectionner le Partenaire le plus adapté pour un Projet spécifique.

Les partenaires souhaitant avoir plus de clarification et/ou appui sont priés de s'approcher de la section Programme de l'UNHCR pour être assistés.

Dates importantes à retenir :

-20 Mai 2019 : Publication des avis (presse locale et site [www.unpartnerportal.org](http://www.unpartnerportal.org))

-27 Mai 2019 : Dernier délai de réception des soumissionnaires pour les explications

-28 Mai 2019 : Dernier délai de réception des soumissions sur la plateforme

-31 Mai 2019 : Communication des résultats aux soumissionnaires

SECTION PROGRAMME

## EMPLOIS

# Deux sociétés nées des cendres de l'Onemo

Le commissaire de la scission-dissolution de l'Office national de l'emploi et de la main d'œuvre (Onemo), Patrick Gamassa, a remis le 21 mai à Brazzaville, au ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, des actes consacrant la scission de l'Onemo en deux sociétés.

La scission de l'Onemo en deux entités distinctes, à savoir l'Agence congolaise de l'emploi et le Fonds d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage, a été actée par un huissier de justice, Maître Samba Mohamed, en présence du président du Tribunal de grande instance de Brazzaville, Alain Michel Opo. Avant l'installation effective des organes de direction de ces deux structures, a noté le ministre, le commissaire de la scission-dissolution assure la gestion des affaires courantes. Tous les agents de l'ex-Onemo seront reversés dans les deux sociétés issues de la scission, a confirmé le commissaire de la scission.

Par ailleurs, a rappelé le ministre, cent trois employés, bien qu'ils seront transférés dans les deux structures qui les absorbent, devraient subir une formation soit pour un réemploi soit pour une reconversion. La dissolution de l'Onemo obéit à la politique gouvernementale de la réforme du secteur de l'emploi et de la formation qualifiante.

L'Agence congolaise pour l'em-



ploi va s'occuper de la gestion de l'emploi salarié, une sorte d'intermédiaire entre le demandeur et le futur employeur. Quant au Fonds national d'appui à l'employabilité et l'apprentissage, il se chargera d'encadrer puis financer l'auto-emploi pour les jeunes porteurs de projets de création d'entreprises.

Cette idée de scinder l'Onemo

en deux sociétés a été émise à l'issue d'une enquête menée à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie par une équipe de professionnels de Pôle emploi, expertise France et de l'Onemo.

Rappelons qu'en ce qui concerne le cadre législatif du travail et de l'emploi au Congo, les relations et les conditions de travail sont régies par le Code

du travail de 1975, modifié en 1996, qui explicite les clauses contractuelles entre l'employeur et le travailleur.

L'employeur est tenu d'immatriculer le salarié dans un délai de quarante-huit heures après l'embauche auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale, qui est chargée de gérer les régimes de prévoyance sociale,

les prestations familiales, l'assurance maladie ou accident de travail, l'assurance vieillesse, invalidité ou décès des personnes salariées.

Pour ce qui est du contrat de travail à durée déterminée, il doit être sous forme écrite, à défaut, il est automatiquement considéré comme un contrat à durée indéterminée. Il est renouvelable une seule fois, pour une durée qui ne peut excéder la durée initiale. Il comporte une période d'essai de quinze jours, pour les contrats de moins de six mois, et d'un mois pour les autres.

Le contrat à durée indéterminée est toujours un contrat écrit. Il comporte une période explicite d'essai, renouvelable une fois, et qui ne peut excéder six mois.

En cas de désaccord ou de faute, le contrat peut être rompu. Une période de préavis doit être respectée. La partie qui prend l'initiative de la rupture du contrat de travail doit apporter la preuve ou le motif de non-satisfaction devant l'inspection du travail.

Roger Ngombé

## MARCHÉ CONGOLAIS DE L'ASSURANCE

## Les compagnies de courtage passées au filtre

Le ministre des Finances et du Budget, Calixte Nganongo, vient de publier une liste actualisée de trente intermédiaires qui a été transmise à la commission de contrôle. La tutelle veut ainsi organiser le métier face à la fraude.



Le ministre Calixte Nganongo

« En application des dispositions réglementaires, aucune société d'assurance n'est autorisée à souscrire des contrats d'assurance par l'intermédiaire des courtiers autres que ceux figurant sur la nouvelle liste, sous peine des sanctions prévues à l'article 312 du code des assurances. J'attache du prix à la stricte observation de la présente circulaire », a averti le ministre dans une note circulaire datée du 8 mai 2019.

Au Congo, l'exercice de la profession de courtier est soumis à l'agrément du ministère des Finances. Celui-ci, d'après le même code des assurances, peut dresser la liste des sociétés de courtage, la trans-

mettre à la commission de contrôle et aux compagnies agréées sur le territoire de l'État.

À peine trente intermédiaires ont été retenus, dont quatorze à Brazzaville et seize à Pointe-Noire. La publication de cette circulaire marque, sans doute, un changement de cap au sein du secteur du courtage d'assurance au Congo. Elle permet une meilleure application des lois et règlements en matière de souscription des polices d'assurance (qu'il s'agisse de contrats classés en assurance vie ou non-vie).

En plus des contrôles, il est nécessaire que les pouvoirs publics réalisent des enquêtes en vue de s'assurer que les entités exerçant pour le compte des assureurs transmettent bien les éléments pertinents et agissent dans le respect des conventions de délégation et de distribution. De même, les sensibiliser à rédiger des conventions qui doivent être en accord avec les politiques de sous-traitance des assureurs et qui intègrent bien les enjeux de conformité. Notons qu'un courtier est un professionnel de la négociation et un excellent commerçant. Il peut travailler au sein de différents secteurs professionnels: assurance, immobilier, automobile, voyage ou encore travaux. Son rôle est de faire le lien et être un intermédiaire entre un acheteur et un vendeur...

Fiacre Kombo

## AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS

## Des supports de communication innovants pour améliorer sa visibilité

Afin de promouvoir l'image de cette structure étatique auprès de ses différentes cibles internes et externes, des supports de communication doivent être améliorés.

La recommandation a été formulée dans le rapport provisoire sur l'état des lieux des techniques de communications au sein de cette structure, réalisé grâce à un consultant international recruté par la Banque mondiale via le Projet des réformes intégrées du secteur public.

L'identification des meilleurs canaux en vue de mener à bien les actions de communication étant l'un des principaux objectifs du diagnostic, il a été proposé à l'Autorité de régulation des marchés publics (Armp) d'alimenter de façon régulière son site, le rendre responsable sur tous les terminaux, améliorer l'interaction sur les pages des réseaux sociaux (Facebook et Twitter), mettre en place une équipe de communication qualifiée pour gérer le site web et enfin recruter un traducteur français-anglais, car le site en version anglaise comporte toujours des documents en langue française.

S'agissant de la Revue des marchés publics, le magazine trimestriel d'information, l'Armp devra recruter un secrétaire de rédaction ou un rewriter pour veiller au fond et à la forme des articles à publier. Le rapport annuel doit contenir des informations liées à la direction générale, la partie financière et comptable des activités réalisées puis la mettre à la disposition du grand public. Outre le grand public, pour mieux communiquer au plan interne, l'organigramme de la direction générale de l'ARMP devra être réorganisé en rattachant le service la communication au

niveau de l'état-major de la direction générale. Les autres directions techniques appuieront ce service en vue de la mise en œuvre des activités de communication institutionnelle de la structure. Signalons qu'après analyse de communication interne ainsi que des canaux utilisés par l'Autorité de régulation des marchés, plusieurs faiblesses ont été enregistrées parmi lesquelles le manque de clarté de la chaîne de commandement pour les actions de communication, l'insuffisance de ressources humaines et le manque de formation destinée au personnel chargé de communication ainsi que du suivi-évaluation des actions a réalisé.

Il ressort de l'enquête réalisée, par le consultant, auprès des acteurs de la commande publique que plus de la moitié des partenaires n'ont aucune connaissance sur l'existence de la Revue des marchés publics. Ceux qui sont informés pensent que les informations qui y sont publiées ne sont pas assez fournies. Pour un échantillon de 57 partenaires, on estime à 80,7% le nombre de ceux qui n'ont jamais consulté le site internet de l'ARMP.

Ce diagnostic débouchera sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication de l'Armp en vue de rendre plus performant son système de communication. Créé en 2009, l'Armp a pour mission de garantir la régulation indépendante du système des marchés publics.

Lopelle Mboussa Gassia

## PROJET LISUNGI

## Une cinquantaine de prestataires recrutés pour servir les vulnérables

Cinquante-huit finalistes de l'Institut national du travail social (INTS) ont été engagés comme prestataires, pour une durée d'un an, afin de combler le déficit en personnel dans l'exécution du projet Lisungi dont l'objectif est de sortir la population vulnérable de la précarité.

Dans les circonscriptions d'action sociale des départements du Niari, du Pool, de la Cuvette, des Plateaux, de Brazzaville et de Pointe-Noire, où s'exécute le projet Lisungi, les cinquante-huit prestataires seront déployés à partir d'aujourd'hui. Ils réaliseront les enquêtes auprès des ménages, participeront au suivi du respect des conditionnalités par les ménages, gèreront la base de données, traiteront les données d'enquête... La ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, a souligné que l'initiative permettra de résorber le problème de déficit en personnel de terrain. L'année passée, en effet, six cent cinq agents de terrain ont été déployés alors que les besoins s'élevaient à mille huit cent soixante agents.

« Vous serez jugés aux résultats. Si vous ne travaillez pas bien, le contrat sera rompu. Si j'entends que vous avez pris de l'argent pour vite traiter le dossier de tel ou tel ménage vous serez virés. Ceux qui l'ont



La ministre des Affaires sociales avec les prestataires

fait ont subi le même sort. Les critères de sélection sont définis, ils sont à respecter », a averti la ministre qui attirait l'attention des prestataires sur des comportements déviants qui ne cadrent pas avec la mission qui leur est assignée.

Le coordonnateur du projet Lisungi, Alfred Constant Kia-kouama, a expliqué que les

étudiants finalistes de l'INTS en instance d'affectation ont régulièrement été utilisés dans le cadre de ce projet. Il estime donc que ces derniers sont aujourd'hui capables d'apporter leur pierre à l'édifice. Par le passé, a-t-il rappelé, le déploiement des agents de terrain et la gestion du registre social unique ont

soumis à rude épreuve par manque d'effectifs.

Les partenaires financiers qui appuient le Congo dans le cadre du projet Lisungi ne sont autres que la Banque mondiale et l'Agence française de développement. C'est d'ailleurs cette dernière qui prendra en charge ces prestataires. « Les partenaires notamment la

Banque mondiale met les fonds à la disposition de la banque postale du Congo qui, à son tour, les transmet aux ménages vulnérables concernés », a expliqué la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire qui a souhaité plein succès aux prestataires.

**Rominique Makaya**



## PROROGATION

## CAHIERS DE CHARGES RELATIF À L'APPEL D'OFFRES

1-Modernisation Architecture IT

Date limite pour le dépôt des offres Le 29 Mai 2019 à 18H 30 minutes

Lieu de retrait des DAO : Direction de la logistique LCB Bank

Avenue Amilcar Cabral B.P: 2889 République du Congo-Brazzaville

Condition de retrait du DAO 150 000 FCFA. (NON REMBOURSABLE)

# Les éditions Présence Africaine, une vitrine historique

Les activités marquant les soixante-dix ans des éditions Présence Africaine au Congo ont débuté, hier, à la Librairie les Manguiers des Dépêches de Brazzaville.

Soixante-dix ans d'existence... La maison d'édition Présence africaine, référence en la matière pour tous les écrivains africains, demeure au service de la dignité humaine. Après avoir offert un fonds documentaire de près de six mille ouvrages à la Librairie les Manguiers des Dépêches de Brazzaville, il y a quelque temps, la transmission de celui-ci s'est faite par un premier don à l'ambassadeur de France. Cette collection viendra étoffer les bibliothèques des Instituts français du Congo de Brazzaville et de

Kinshasa. Ouvrant la cérémonie, la conseillère à la Culture, aux arts et au tourisme du président de la République, directrice de la librairie des Dépêches de Brazzaville, Lydie Pongault, après un bref historique, a rappelé que la maison d'édition a été créée sous le vent du panafricanisme, un mouvement qui portait une vision à la fois sociale, économique, culturelle et politique d'émancipation des Africains du continent et de la diaspora.

« Cette maison a été un ou-

til essentiel dans la lutte pour les indépendances des pays africains. Alioune Diop avait compris la nécessité de contribuer à l'accompagnement des auteurs négro-africains pour la défense et l'illustration de la pensée noire. Une grande majorité des écrivains faisant la gloire du service d'écriture du continent y ont édité leurs ouvrages. »

Saluant l'initiative, Romuald Fonkoua, rédacteur en chef de la revue Présence Africaine, professeur des universités à la Sorbonne à Paris, a souligné : « Cette célébration nous permet de visualiser l'entreprise qui a été pendant longtemps la vitrine de l'Afrique en France, en Europe, dans les civilisations occidentales. C'est une grande joie de voir une revue comme Les Dépêches de Brazzaville faire la visibilité de cette maison », a-t-il relevé.

Et de poursuivre : « Les éditions Présence Africaine sont toujours une vitrine historique dont personne n'ignore l'importance. La plupart des grands auteurs congolais, africains, noirs, sont passés par là. Toute la bibliothèque littéraire de l'Afrique noire passe par Présence Africaine, à Paris. Et aujourd'hui encore, les jeunes écrivains africains quand ils ne savent pas vers qui se tourner viennent vers cette maison », a-t-il rappelé.

Le directeur général des Dépêches de Brazzaville, Jean-Paul



Visite au Musée Galerie du Bassin du Congo

Pigasse, a, pour sa part, remercié les invités en rappelant que cette entreprise a été un véritable canal d'expression, de partage, de rencontre et de découverte. « Toutes ces années, les éditions Présence Africaine ont accompagné des hommes et femmes, qu'importe leurs aspirations, à traduire leurs pensées, vécus et expériences avec tout le monde », a-t-il insisté en formulant le vœu que cela se pérennise davantage.

Notons que Alioune Diop a créé la Revue Présence Africaine en 1947 puis la maison d'édition éponyme en 1949.

Les 70 ans ont été célébrés en présence de la fille d'Alioune Diop, Suzanne Diop, co-directrice de Présence Africaine, de sa petite fille Marie Yandé Kattié, du

professeur Romuald Fonkoua, rédacteur en chef de la revue Présence Africaine, de l'ambassadeur de France, des responsables des Instituts français de Brazzaville et Kinshasa, de l'Université Marien-Ngouabi, et de nombreux amoureux de la littérature.

Notons que pendant quatre jours, ces festivités seront célébrées avec éclat à travers des projections cinématographiques, des tables rondes qui auront lieu à l'Institut Français du Congo, partenaire de l'évènement, à l'Université Marien-Ngouabi où un important don sera fait au recteur, Jean-Rosaire Ibara, et une croisière littéraire sur le majestueux fleuve Congo.

Rosalie Bindika  
et Merveille Atipo

## Une célébration diversifiée : du slam à la danse

Trois jeunes artistes slameurs congolais, Black Panther, Guervie Goubouang et Hardy style ont clamé des mots pour colorer le ciel des éditions Présence africaine, reflets du visage de l'épanouissement d'une Afrique qui ose faire entendre sa voix et partager sa philosophie.

« Un ciel pour tous ceux qui nourrissent des rêves, ayant donné lieu à des révolutions pour la plupart. Présence Africaine a affirmé l'identité des Noirs, trop souvent marginalisée, immortalisée de nombreux courants de libération en Afrique et suscité des millions de vocations à travers tous les continents. Aujourd'hui, son parcours suscite le respect et inspire l'avenir. Soixante-dix ans de présence, soixante-dix ans de prestance, sept décennies au service de la culture nègre, sept décennies à promouvoir la littérature africaine. Niam ngoura, niam ngoura, vana niam m'paya », ont-ils clamé.



# 70 ans au service de la culture

Revue panafricaine semestrielle, *Présence Africaine* est fondée en 1947 par Alioune Diop. Il crée la maison d'édition en 1949. Soixante-dix ans plus tard, l'entreprise n'a pas quitté le quartier latin à Paris.

Né en 1910 au Sénégal, Alioune Diop professeur de philosophie a eu l'ingénieuse idée de fonder la maison d'édition Présence Africaine avec le soutien d'intellectuels, écrivains et anthropologues, tels que Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor, Richard Wright, Albert Camus, André Gide, Jean-Paul Sartre, Théodore Monod, Georges Balandier ou Michel Leiris, mais aussi Joséphine Baker, James Baldwin, Picasso...

Après sa mort en 1980, Présence Africaine est dirigée par sa veuve, Christiane Mame Yandé Diop, aidée par leur fille Suzanne Diop.

La naissance de la revue s'inscrit dans la mouvance du panafricanisme dont les idées s'expriment depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, notamment lors de plusieurs congrès, dont celui de Paris en 1919, organisé par Wiliam

Edward Burghardt Du Bois dit Web du Bois soutenu par Blaise Diagne.

Les intellectuels sont aussi marqués par le surréalisme et le marxisme. En 1936, le Front populaire confronte les Africains vivant en France au monde syndical et politique et cette dynamique trouve un écho notamment au Sénégal. Enfin, la liberté retrouvée à l'issue de la Seconde Guerre mondiale soulève désormais avec acuité la question de la souveraineté des peuples et des cultures à l'échelle mondiale, et notamment en Afrique. Petit à petit, des périodiques donnent la parole aux Noirs, tels que La Revue du Monde Noir, Légitime Défense, L'Étudiant noir ou Tropiques, édité par Aimé Césaire au début des années 1940.

Une revue et une maison d'édi-

tion rayonnantes

Dans le premier numéro, avec un avant-propos d'André Gide, Alioune Diop déclare que « la revue ne se place sous l'obédience d'aucune idéologie ou politique. Elle veut s'ouvrir à la collaboration de tous les hommes de bonne volonté (Blancs, Jaunes ou Noirs), susceptibles de nous aider à définir l'originalité africaine et de hâter son insertion dans le monde moderne ».

La revue rencontre le succès et dès 1949 la maison d'édition du même nom est créée. Le premier titre publié est l'ouvrage controversé du missionnaire belge Placide Tempels (1906-1977), La philosophie bantoue. L'année suivante, en 1950, Alioune Diop accepte d'éditer un manuscrit de Joseph Zobel, refusé par les éditions Albin Michel en raison de l'usage de tournures inspirées du créole dans le texte. C'est le roman La Rue Cases-Nègres, bien accueilli en France et sur le continent africain.

Joseph Zobel y met à profit ses souvenirs d'enfance. Il recourt dans cette œuvre à un duo idéal : l'enfant, qui n'a pas encore une grande expérience du monde, et la grand-mère, expérimentée mais qui tente d'adoucir les angles (lui-même a été en partie élevé par sa grand-mère). Le résultat est un témoignage, très rare

à l'époque, sur la communauté noire antillaise.

Pendant les années 1950 et 1960, la revue milite activement en faveur de l'émergence d'une culture africaine indépendante. Véritable moteur intellectuel, elle offre une tribune de choix aux figures montantes du monde littéraire et politique. Les

« Ainsi l'impérialisme, tel le chasseur de la préhistoire, tue d'abord spirituellement et culturellement l'être, avant de chercher à l'éliminer physiquement. La négation de l'histoire et des réalisations intellectuelles des peuples africains noirs est le meurtre culturel, mental, qui a déjà précédé et préparé le génocide ici et là dans le monde. »

Cheikh Anta Diop - Civilisation ou Barbarie, Présence Africaine, Paris, 1981

mentalités devaient ainsi les décisions politiques dans l'accession à l'indépendance. En 1951, la revue commande un court-métrage documentaire, réalisé par Chris Marker et Alain Resnais, Les Statues meurent aussi. Dénonciation des méfaits de la colonisation, le film sort en 1953 et obtient la même année le prix Jean-Vigo, mais il est censuré pendant une dizaine d'années.

En 1956, Présence Africaine réunit dans le grand amphithéâtre Descartes de la Sorbonne le premier Congrès des écrivains et artistes noirs, un événement que l'on a parfois qualifié de « Bandung culturel », en référence à la conférence de Bandung qui s'était tenue en 1955. La Société africaine de culture se constitue à l'issue de ce premier congrès. Dans un Sénégal désormais indépendant, Alioune Diop et son équipe organisent avec Léopold Sédar Senghor le premier Festival mondial des arts nègres à Dakar, inauguré en 1966.

Quant à la revue Présence Africaine, aujourd'hui dirigée par Romuald Fonkoua, professeur de littérature française et comparée à l'université de Strasbourg, elle a célébré son cinquantième anniversaire solennellement lors d'un colloque organisé au siège de l'Unesco à Paris, en décembre 1997.

Bruno Okokana

**Présence Africaine**, 70 ans d'existence en quelques dates

1947 : Alioune Diop crée la revue Présence Africaine

1949 : La revue devient maison d'édition

1950 : refusé par Albin Michel, la rue Cases-Nègres de Joseph Zobel est édité

1956 : organisation, à la Sorbonne, du Congrès des écrivains et artistes noirs, et création de la SAC (société africaine de culture)

1966 : lancement du Festival mondial des arts nègres à Dakar

2 mai 1980 : Alioune Diop meurt à Paris à l'âge de 70 ans. Son épouse, Christiane Mame Yandé Diop lui succède

1982 : création par l'OIF du Prix Alioune Diop de l'édition Francophone

# Henri Lopes : « Présence Africaine fait partie de notre patrimoine »

**Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : À quand remonte votre collaboration avec Présence Africaine ?**

**Henri Lopes.** Présence Africaine est fondée en 1947. Plus tard, lorsque se tient le premier congrès des écrivains et artistes noirs en 1956, je suis encore lycéen à Nantes. Mon premier contact avec Présence africaine se fera étudiant en tant que respon-

sable de la FEANF\*. À l'époque, ma position sur la Négritude est rude, intransigeante. Par la suite, je viendrai souvent au siège qui se situe alors rue Descartes et où l'on rencontre beaucoup de gens de passage : Aimé Césaire, Louis Massignon, James Baldwin, Abdoulaye Sadj, Jacques Rabemamanjara, l'intelligentsia française de l'époque de la revue Esprit et de Témoignage chrétien... Alioune Diop était très attentif aux jeunes qui lui rendaient visite. Nous n'avions rien produit mais ce qui l'intéressait c'était l'atmosphère et comme nous étions peu nombreux, chacun d'entre nous avait du prix pour lui.

**L.D.B. Quel héritage gardez-vous de cette collaboration avec Présence Africaine ?**

**H.L.** L'héritage d'Alioune Diop n'est pas dans le domaine du

perceptible ; personne n'a encore fait d'étude là-dessus. Pourtant je suis toujours favorablement étonné de voir aux Etats-Unis, dans les universités, que la référence pour les professeurs, les artistes, les écrivains africains, américains c'est Présence Africaine. A telle enseigne qu'aujourd'hui l'on voit des écrivains américains s'y faire publier. C'est dire la considération dont bénéficie Présence Africaine auprès des Africains-Américains. C'est peut-être pour cela que j'ai souhaité être édité par eux. Cette collaboration a commencé par une anthologie de la poésie d'Afrique noire dans laquelle quelques-uns de mes poèmes ont été publiés. Ensuite ce sera Le Pleurer-Rire.

**L.D.B. Le Pleurer-rire est devenu un manuel scolaire, que ressentez-vous de voir toujours le livre au programme**

**« Alioune Diop n'a écrit aucun livre mais nous a tous fabriqués »**



Henri Lopes/DR Adiac

caine. Certes j'ai des traductions dans de nombreuses langues mais en anglais c'est particulier. Il est difficile d'être traduit dans cette langue quand on est francophone et aujourd'hui The Laughing Cry est un livre bien connu dans le monde anglo saxon.

**L.D.B. Présence Africaine a un sens très particulier pour le continent...**

**HL.** Présence Africaine fait partie de notre patrimoine, du patrimoine africain et du patrimoine mondial, mais c'est aux Africains qu'il revient avant tout de le préserver. Ce patrimoine immatériel de l'Afrique est essentiel. Parce que c'est grâce à la revue et à la

maison d'édition qu'il y a eu très tôt une présence de l'Afrique dans le monde culturel français, européen, puis mondial. Nous avons un devoir de préservation. Pas dans un musée mais en le faisant vivre et en lui insufflant une nouvelle vie qui est la continuation de la première. Sans oublier le père fondateur, Alioune Diop qui n'a écrit aucun livre mais a modelé et marqué de son empreinte beaucoup d'entre nous.

*Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma*

\* La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France a été créée en 1950 pour regrouper toutes les associations d'étudiants africains en France.

## Etre présent...

Les soixante-dix ans de Présence africaine méritent d'être célébrés parce qu'ils rappellent pour l'Afrique et pour le reste du monde quelque chose dont chaque peuple est attaché : la fierté d'être soi-même et de se savoir considéré tel que l'on est par votre prochain.

Quand il fonde deux années auparavant la revue puis, en 1949, la maison d'édition Présence Africaine, Alioune Diop pensait à ce que devait être l'engagement futur de l'homme noir dans un monde en perpétuel mouvement. C'était de montrer aux autres peuples que l'Africain a une histoire, une culture, et qu'il est disposé à partager avec eux les valeurs autour desquelles les humains peuvent se retrouver pour constituer une communauté de destin qui ferait de la planète Terre un lieu où il fait bon vivre.

1949 est une année symbolique à plusieurs titres. Quatre printemps auparavant se terminait l'un des conflits mondiaux les plus ravageurs de l'histoire des nations, la Seconde Guerre mondiale. En même temps s'opéraient des changements significatifs dans les rapports qui gouvernaient jusque-là la marche du monde. De façon irrésistible, en effet, l'aspiration à la liberté devenait une quête universelle sans frontières, les rapports de dominants à dominés, de colonisateurs à colonisés faisaient la place tout simplement à une volonté commune de penser l'avenir de l'humanité.

Née dans ce contexte, Présence Africaine comme maison d'édition portait haut le message d'une nouvelle Afrique à la fois ancrée dans les profondeurs de son histoire et ouverte à la modernité. Par le biais de l'écriture, le continent noir va se révéler et avec lui des hommes qui content à qui veut les écouter les chants anciens, leurs rêves du moment et du futur, sans jamais prétendre donner des leçons ni revendiquer autre chose que leur identité propre.

À travers leurs écrits, Cheikh Anta Diop, Aimé Césaire, Birago Diop, Eza Boto, Joseph Zobel, Seydou Badian, Bernard Bilin Dadié, Jean-Baptiste Tati Loutard, Théophile Obenga, Henri Lopes, Abdoulaye Sadj, Mongo Béti, Amadou Hampâté Bâ, Nkwame Nkrumah, Jacques Opangault, Léon Gontran-Damas, Sembène Ousmane – difficile de les citer tous –, ont marqué cette présence africaine devenue au fil de l'histoire de la littérature du continent exceptionnelle et incontournable.

Ces auteurs de toutes les régions de l'Afrique et des Antilles nous ont appris beaucoup sur nous-mêmes et sur autrui. Mais en réalité sur ce qu'est l'humanité elle-même : un mélange d'angoisses et d'espairs, de peurs et de certitudes ; une aventure de bonne cause qui ne prospère qu'avec le concours de tous. Et là, pas de Blancs, pas de Jaunes, pas de Noirs, mais tous ensemble.

Soixante-dix ans déjà, on a envie de dire que cela ne fait que commencer, car la présence de l'Afrique doit continuer de rayonner partout.

*Gankama N'Siah*

**dans les écoles ?**

**H.L.** C'est toujours une grande joie mais en même temps je n'oublie jamais qu'il faut être modeste parce que c'est un choix qui a été fait par d'autres. Ce titre marque un tournant. C'est celui qui m'a donné une certaine notoriété. Il est le seul de mes livres traduit en anglais et s'il l'a été, c'est grâce à Présence Afri-

## Les éditions Présence Africaine tribune de l'intelligentsia noire

**L'histoire des éditions Présence Africaine continue à susciter un réel intérêt quant au contexte de l'histoire coloniale française, l'histoire de l'Afrique et les différentes étapes d'émancipation de l'homme noir.**

Que ce soit Henri Lopes ou François Tchichellé Tchivela, deux étudiants congolais de l'époque à l'apogée des éditions *Présence Africaine*, cette maison d'édition fascinait. Tous les deux reconnaissent à la maison d'édition fondée par Alioune Diop en 1949 la capacité de recueillir les réflexions de l'intelligentsia noire. Elle a accompagné les Noirs durant toute la période de l'histoire coloniale en France, aux États-Unis, dans les Antilles, en Afrique.

À l'époque, les étudiants se sont référés aux travaux d'Alioune Diop, en pleine période coloniale, héritière du panafricanisme et des mouvements politiques et culturels noirs d'avant la Seconde Guerre mondiale. Pour les intellectuels et les auteurs qui y participent, il s'agit d'un véritable engagement politique dans un contexte de violence coloniale et raciale sur

fond de sortie de guerre. L'idée première du fondateur était de se fixer des objectifs de trois ordres : publication des « études africanistes sur la culture et la civilisation noire », publication de « textes africains » et présentation des « œuvres d'art ou de pensée concernant le monde noir » (texte inaugural – « Niam n'goura ou la raison d'être de *Présence Africaine* »).

Il s'était donné un schéma éditorial en trois parties du premier numéro, publié en 1947, perdurera: textes théoriques de sciences humaines, poésies et extraits d'ouvrages, section critique. La revue rassemble des intellectuels de tous bords politiques réunis par leur anticolonialisme: ethnologues, anthropologues (Marcel Griaule, Georges Balandier, Théodore Monod, Michel Leiris, Paul Rivet), écrivains, philosophes



Alioune Diop/DR Présence Africaine

(Aimé Césaire, Léopold Sedar Senghor, Jean-Paul Sartre, André Gide, Albert Camus), galeistes (Charles Ratton, William Fagg), critiques d'art... et bien sûr des intellectuels et des écrivains africains, malgaches et antillais (la part d'auteurs français diminuera progressivement après les cinq premiers numéros).

Aujourd'hui, 70 ans après, la maison continue à fasciner mais est loin d'avoir livré ses secrets sur la présence des Africains en France.

*Marie Alfred Ngoma*





## Pr Théophile Obenga : «Présence Africaine a tenu très haut le flambeau de la dignité africaine »

Du 21 au 24 mai, la maison d'édition Présence Africaine commémore ses soixante-dix ans d'existence. Le Pr Théophile Obenga en est l'un des pionniers et lance un appel.

**Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.). La maison d'édition Présence Africaine célèbre cette année ses soixante-dix ans. Que représente cet événement pour vous ?**

**Pr Théophile Obenga (PTO).** Présence Africaine a été créée il y a soixante-dix ans, par Alioune Diop et tous les intellectuels africains de l'époque, ainsi que ceux de la diaspora, des Noirs Américains, des Antillais, Guadeloupéens, Martiniquais : le président Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Léon Gontran Damas, Cheick Anta Diop, Seydou Badian, Birago Diop, Joseph Ki-Zerbo, Bernard Dadié... C'était une belle initiative. Nous étions à l'école primaire, quand ça commencé, jusqu'au moment où nous sommes arrivés à l'université. Cette maison qui a tenu très haut le flambeau de la dignité africaine nous a lancé et continue de nous lancer jusqu'aujourd'hui. Nous devons honorer la mémoire d'Alioune Diop, rendre tous les hommages dus à sa grande épouse, madame Alioune Diop et toute la famille Alioune Diop, parce qu'ils ont tenu malgré tout en France. Ils ont payé, les taxes, les impôts, les salaires, ce n'était pas évident. Ils ont surmonté toutes les difficultés avec beaucoup d'amour, d'affection et

d'engagement. Pas pour se prévaloir ou pour le business, mais pour que l'Afrique ait toute sa dignité. L'Afrique qui était absente pendant des siècles et des siècles en Occident ! D'où le mot « Présence Africaine ». Ils ont voulu réintroduire la présence africaine dans l'humanité.

**LDB. En quelle année avez-vous été publié pour la première fois par Présence Africaine ?**

**PTO.** J'ai publié pour la première fois à Présence Africaine en 1973. Il s'est agi de L'Afrique dans l'antiquité avec une belle préface historique de Cheick Anta Diop. C'est grâce à cette maison et grâce aussi à ce texte

que je me suis fait connaître davantage. C'est ce qui m'a lancé. Entretemps, je n'abandonne pas Présence Africaine même si j'écris de moins en moins dans cette maison. Chaque fois que je vais à Paris, je passe toujours rue des Ecoles saluer la famille, madame Alioune Diop, les enfants. Nous avons des relations très particulières, familiales.

**L.D.B. Vous avez beaucoup publié chez Présence Africaine ; y a-t-il une signification à ce choix ?**

**PTO.** Ce choix se justifiait en ce sens que, ce que l'on écrivait c'était pour l'Afrique. Les éditions occidentales françaises traditionnelles s'en désintéressaient particulièrement de l'Afrique qui a une certaine tonalité, une certaine particularité, à savoir la défense des intérêts du continent. Elles ne voulaient pas faire cette promotion, surtout si vous défendiez les intérêts africains. Aucune maison française sérieuse ne pouvait promouvoir l'histoire, la géographie, les sciences politiques, le panafricanisme, la renaissance africaine ou les langues africaines sauf si vous parliez de la Francophonie. Tandis que Présence Africaine publiait tous les intellectuels africains. S'il n'y avait pas eu cette mai-



Pr Théophile Obenga/DR Présence Africaine

son d'édition, personne n'aurait publié les livres de Cheikh Anta Diop. C'était même dangereux de publier les Africains qui s'exprimaient librement. Présence Africaine a pris le risque et les défis. C'est ça qui a ouvert cette brèche.

**LDB. Pourquoi ce comportement ?**

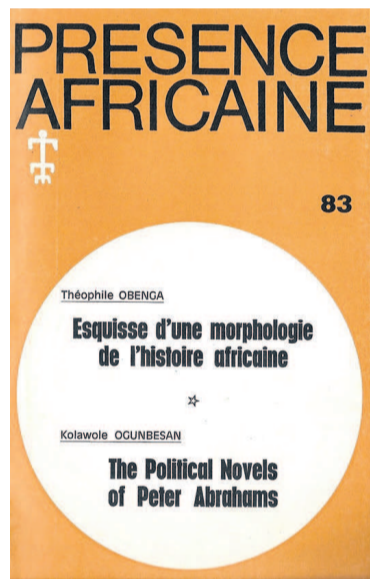
**PTO.** Tout simplement parce que chacun défend ses intérêts. Les Occidentaux, globalement, n'ont pas intérêt que l'Afrique s'émancipe. Même quand on fait la Francophonie, c'est le culte de la langue française. Il y a le mépris des autres langues qui sont dans la Francophonie. Le Wolof, le Breton est dans la Francophonie, mais on ne fait jamais la promotion des autres langues sinon que de la Francophonie. Les Aimé Césaire sont toujours

considérés comme la périphérie, alors qu'ils sont du département français, donc, sont Français et écrivent en français. La Francophonie ne tient pas compte de cela, parce qu'ils ont la peau noire. Nous ne nous en plaignons pas puisque nous avons notre Présence Africaine. Nous avons écrit ce qu'il fallait écrire, nous avons développé nos thèses.

Les Anglais sont différents. Ils ont favorisé le Liberia, le Ghana, le Nigeria. Même les Dromo Kenyatta depuis 1938 ont fait des textes qu'ils ont publiés, alors que la France jamais ne publie une thèse africaine.

Tous les États africains quels qu'ils soient devraient donner 0,5% de leur budget à Présence Africaine afin qu'elle se modernise et publie davantage les Noirs.

*Propos recueillis par Bruno Okokana*



**Groupe des participants du 1er Congrès international des écrivains et artistes noirs, La Sorbonne, Paris, 1956**

De gauche à droite et de bas en haut: Ben Enwonwu, Jacques Rabemananjara, Emile Saint-Lo, Alioune Diop, Mme Jean Price-Mars, Jean Price-Mars, Paul Hazoumé, Léopold Sédar Senghor, Jacques Stephen Alexis, George Lamming, Edouard Andriantsilaniarivo, N.I., N.I., René Depestre, Aimé Césaire, N.I., N.I., N.I., N.I., Amadou Hampaté Bâ, Frantz Fanon, Boubou Hama, Louis Achille, Edouard Glissant, Albert Mangonès, Cheikh Anta Diop, Marcelino Dos Santos, Richard Wright, Horace Mann Bond, John Davis, N.I., Assane Seck, Thomas Diop, N.I., Paulin Joachim, Abdoulaye Wade, Mario Pinto De Andrade, N.I., N.I., N.I., N.I., Joachim Pinto De Andrade, N.I., Wilson Tibério, Flavien Ranaivo, François Nsougan Ablemagnon, N.I., Gérard Bissainthe, N.I., N.I., Bernard Dadié

## Tchichellé Tchivela : « L'écrivain est libre d'avoir son propre miroir intérieur »

**Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Que représentent pour vous les Editions Présence Africaine ?**

**Tchichellé Tchivela (T.T.) :** Les éditions Présence Africaine ont toujours représenté pour moi quelque chose d'important dans l'émancipation de l'Afrique d'aujourd'hui. Cela a été d'abord la conscience de la nécessité d'affirmer la présence des Africains et la volonté d'exprimer leurs pensées, d'autres diraient leur philosophie, dans ce monde où beaucoup avaient tendance à nier leur existence, à les négliger, à les mépriser. Ils ont voulu démontrer, que eux aussi, ces Africains que l'on avait tendance à mépriser existaient, et qu'ils étaient ensuite capables de penser, de réfléchir, de raisonner par eux-mêmes et que pour cela, ils n'avaient pas besoin de maîtres venus de l'étranger.

Ces revendications ont été portées par le premier congrès de 1956

mais force est de constater que les manifestations culturelles du genre du premier congrès de 1956 ne s'organisent plus maintenant depuis 1966 après Dakar. Celles qui ont eu lieu notamment à Alger et à Lagos ont été organisées dans un esprit fort différent de celui des premiers congrès de Paris et à Dakar. Autant dire que l'esprit qui a présidé à l'organisation du congrès de 1956 a fait long feu.

**L.D.B. : Pourquoi avoir choisi de vous faire éditer par Présence Africaine ?**

**T.T. :** Tout d'abord, étudiants en France, nous avons apprécié la contribution efficace que les éditions Présence Africaine ont apportée au combat des Africains pour l'indépendance de leurs pays. Ensuite, cette maison a été créée et dirigée en toute indépendance par les Africains. Je pensais, et je continue à penser peut-être à tort, que le responsable des éditions Présence Africaine serait plus sensible à mon discours africain tel que je voudrais l'exprimer dans mes ouvrages. En effet, certains des premiers romans d'auteurs africains que j'avais eu à lire, m'avaient donné l'impression qu'ils avaient été écrits plutôt par des Blancs ayant séjourné en Afrique parce qu'ils utilisaient des expressions toutes faites, des mots que les Africains n'utilisent pas. J'ai ce souvenir que Senghor avait reproché à Camara Laye, auteur de



Dramous, cette tendance à utiliser des expressions qu'un Africain ne dit pas. Fort de cela, je m'étais fait une conviction et je devrais faire en sorte que mes personnages soient de vrais Africains, qu'ils s'expriment comme de vrais Africains, des Africains authentiques, et surtout qu'ils soient reconnus comme tels dans mes ouvrages.

**L.D.B. : Vous parlez souvent de vérité quand il est question d'écriture...**

**T.T. :** Les auteurs latino-américains que j'ai découverts, par hasard, m'ont appris deux ou trois choses. La première, c'est que l'on pouvait écrire des romans valables dans des langues non européennes sans perdre l'authenticité ni la vérité. La

deuxième est que les canaux esthétiques de la France, de l'Europe n'étaient pas des lois universelles auxquelles les écrivains de tous les pays devraient se soumettre. L'écrivain était libre d'avoir son propre miroir intérieur dans lequel il se regarderait, et d'éclairer son univers librement. Cette liberté de création, d'inspiration, m'a beaucoup aidé à devenir moi-même, à écrire ce que je suis en train d'écrire jusqu'à présent.

**L.D.B. : Tchichelle Tchivela est votre nom d'écrivain...**

**T.T. :** Mon père a été surpris que je me fasse appeler, en tant qu'écrivain, Tchivela. À vrai dire, c'était le pseudonyme qu'il utilisait sous la colonisation pour dénoncer les

exactions que les administrateurs coloniaux faisaient sur les Africains. Il avait pris ce pseudonyme pour échapper aux représailles. Cela ne l'a pas empêché d'être jugé, condamné au baigne mais il a eu la vie sauve et la liberté au fait que Brazzaville était gaulliste et que Dakar, par où il devait passer, était vichyste. Les Français de Brazzaville n'entendaient pas soumettre leurs sujets au jugement des Français vichystes. C'est pour cela que l'on ne l'a pas envoyé. Sinon, il était destiné au baigne de Cayenne.

**L.D.B. : Votre mot de la fin ?**

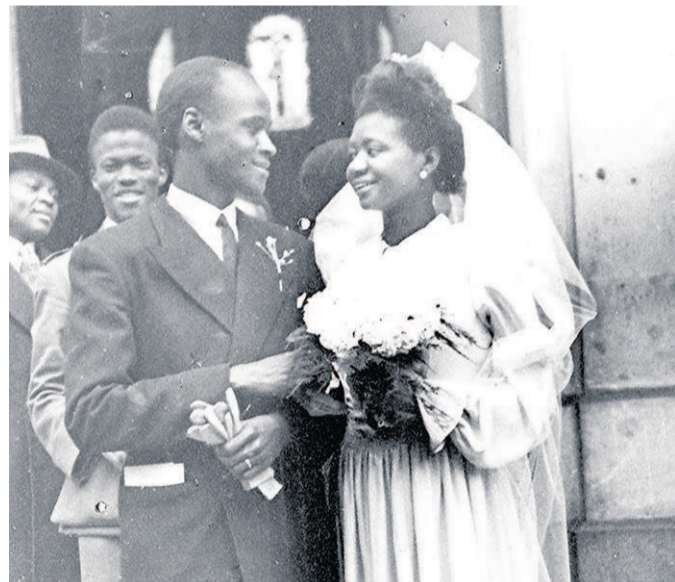
**T.T. :** Les Editions Présence Africaine et la revue du même nom ont été un centre de rencontres et de débats où se sont retrouvés les Noirs, les Africains de toutes origines, de l'Afrique, des Amériques, des Antilles et d'ailleurs. Présence Africaine a eu le mérite, selon moi, de propager les résultats de ces débats et des congrès. De faire en sorte que les messages et les conclusions issus de ces débats, aident les Africains, là où ils se trouvaient, à cultiver avec la houe de leurs rêves l'idée qu'ils se faisaient de l'Afrique nouvelle libre et prospère qu'ils voulaient bâtir. Ça, c'est une grande contribution avec la participation au combat de l'indépendance de Présence Africaine.

*Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma*

**« Présence Africaine est la mère qui a mis au monde beaucoup de grands écrivains africains qui ont acquis une réputation internationale sans avoir été édités par d'autres maisons dites grandes. »**

### Christiane Diop, une grande dame

De la rue Descartes à la rue des Ecoles, engagée au côté de son mari, Christiane Diop a toujours porté les Editions Présence africaine, côtoyé les plus grands intellectuels depuis les années 40, défendu sans répit les identités noires, la culture africaine. Epouse d'Alioune Diop, nièce\* de Senghor, sœur de poète, la littérature l'habite depuis l'enfance et cette grande dame demeure sans répit gardien de la présence de l'Afrique dans le monde culturel français, européen, puis mondial.



Mariage d'Alioune et Christiane Diop/DR Présence Africaine

### Aimé Césaire, père de la Négritude et soutien de la première heure de Présence Africaine

Le Martiniquais Aimé Césaire, écrivain, poète, homme politique, restera dans l'histoire comme l'un des pères, avec Léopold Senghor et Gontran Damas, de la Négritude. Celui qui sera plus tard le professeur d'Edouard Glissant, de Frantz Fanon ou Daniel Maximin, fonde en 1941 la revue Tropiques. Aux côtés des Senghor, Sartre, Wright et Gide, il collabore à la création de la revue Présence Africaine. Plusieurs de ses œuvres y seront ensuite éditées dont son incontournable « Discours sur le colonialisme » en 1955.



Aimé Césaire en dédicace/DR Présence Africaine

### Léopold Congo-Mbemba, lauréat du Prix Louise-Labé 2004

Né en 1959, dix ans après la création de la maison d'éditions, Léopold Congo-Mbemba est l'un des auteurs congolais édités par Présence Africaine, au même titre que Tchicaya U Tam'si, Henri Lopes, Jean Malonga, Théophile Obenga, Henri Djombo ou Alain Mabanckou. Le natif de Brazzaville, diplômé de philosophie (DEA de l'Université de Paris IV Sorbonne), a été co-directeur de la collection « Poètes des cinq continents » aux éditions L'Harmattan, puis a ensuite travaillé à la Géode (cité des sciences et de l'industrie, au parc de La Villette à Paris), avant d'entrer, en 2001, comme membre associé pour l'Afrique francophone dans l'académie mondiale de la poésie, une entité créée par l'Unesco et dont le siège est à Vérone (Italie). Depuis de nombreuses années, il organisait différents événements en lien avec la poésie, notamment en milieu scolaire. Vaincu par une longue maladie en 2013, il laisse plusieurs recueils poétiques dont Témoins-Mémoires, paru en 2002 chez Présence Africaine et récompensé du Prix Louise-Labé en 2004.

### AGENDA 70 ANS PRÉSENCE AFRICAINE

**Mercredi 22 mai**

**Lieu :** Auditorium du rectorat

**10h00 :** Séance inaugurale  
Projection de témoignages sur Les Editions Présence Africaine

**Table ronde :** Présence Africaine aujourd'hui  
Avec les Professeurs André-Patient Bokiba, Omer Massoumou et Mukala Kadima-Nzuzi.

Que représente aujourd'hui Présence Africaine, dans son influence et dans l'imaginaire pour les intellectuels et la jeunesse ?

**12h00 :** Don d'un fonds documentaire Présence Africaine au recteur de l'Université Marien-Ngouabi, Jean-Rosaire Ibara

**Lieu :** Faculté des Lettres, Arts et Sciences humaines Université Marien-Ngouabi, Bayardelle

**14h00 :** Conférence. De la rue des Ecoles à Brazzaville  
Dialogue entre Gabriel Mwènè Okoundji et Boniface Mongo Mboussa

**15h00 :** Table ronde Présence Africaine, créativité littéraire, acteur culturel et économique du livre.

De la conception des œuvres jusqu'à la direction de collection, l'édition, la communication, la librairie et bien sûr la revue. Avec Suzanne Diop, Romuald Fonkoua, Gabriel Mwènè Okoundji, Mukala Kadima-Nzuzi, Boniface Mongo Mboussa et Marie Kattié.

**Modération :** Omer Massoumou

**Judi 23 mai**

**Lieu :** Institut Français du Congo  
**10h00 :** Table ronde - Présence Africaine, une tribune dans l'histoire

70 ans de l'histoire d'une maison d'édition et d'une revue. Avec Suzanne Diop, Romuald Fonkoua, Mukala Kadima-Nzuzi en Présence de M. l'Ambassadeur de France au Congo.

**Modération :** Pierre Ntsemou

**14h00 :** Table ronde - Présence Africaine et les écrivains congolais L'histoire de Présence Africaine à travers les écrivains congolais, leurs œuvres et leurs témoignages.

Projection film interview écrivains congolais  
Tête-à-tête Henri Djombo et André-Patient Bokiba  
**Modération :** André-Patient Bokiba

**16h00 :** Table ronde - 70 ans de Présence Africaine, et après ? Avec Suzanne Diop, Romuald Fonkoua, Gabriel Mwènè Okoundji, Boniface Mongo Mboussa.  
Modération : Pierre Ntsemou

**Vendredi 24 mai**

Croisière littéraire sur le fleuve Congo. Sur invitation.

## ENVIRONNEMENT

# Forte mobilisation des villes africaines contre le changement climatique

Sous l'impulsion de la Banque africaine de développement (BAD), des représentants des collectivités territoriales africaines étaient réunis à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour explorer des opportunités de collaboration, de coopération et d'entraide dans la lutte contre le changement climatique.



À Abidjan, les villes africaines se mobilisent contre le changement climatique (DR)

Le changement climatique est responsable de plusieurs milliers de morts et de plusieurs milliards de dollars chaque année en Afrique. Les collectivités territoriales africaines vont désormais s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique. Elles ont mené un dialogue sur les moyens d'une meilleure coopération et sur les possibilités d'accès au financement dans la lutte contre le changement climatique. Quatre ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat, le constat en Afrique est alarmant: les contributions volontaires nationales pour la lutte contre le changement climatique (NDCs) sont loin d'être une réalité. Les experts jugent crucial d'impliquer les municipalités et collectivités territoriales dans cette lutte, dont 60% des émissions de gaz à effet de serre émanent des zones urbaines. « Les collectivités territoriales, acteurs majeurs, doivent prendre toute leur place dans la lutte contre le changement climatique », a déclaré le directeur général de l'Environnement et du

développement durable du ministère ivoirien. Ajoutant : « Nous voulons adopter une méthode du bas vers le haut pour que non seulement les collectivités territoriales s'approprient les NDCs, mais aussi que ce soit elles qui en fassent la mise en œuvre ». Il considère la rencontre comme un plaidoyer où les collectivités territoriales pourront jouer leur partition dans la lutte contre le changement climatique. Un rapport de la Banque mondiale indique que la dégradation des zones côtières a coûté en 2017 au total 3,8 milliards de dollars au Bénin, à la Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo, soit l'équivalent de 5,3% de leur PIB. Et elle a causé la mort de treize mille personnes. Le littoral ouest-africain regroupe près d'un tiers de la population de la région et génère 56% de son PIB.

Selon une étude de la Banque mondiale, en Côte d'Ivoire, pays le plus affecté par les inondations, la dégradation du littoral a coûté près de deux milliards de dollars en 2017, soit l'équivalent de 4,9% de

son PIB. Et au Bénin, pays le plus touché par l'érosion, la dégradation a coûté 229 millions de dollars, soit 2,5% de son PIB. Les pays côtiers africains ne sont pas les seuls concernés par le changement climatique. Cette réalité concerne tout le monde. Dans la région du Sahel où les cycles de pluie sont altérés, les sécheresses occasionnent une baisse dramatique des rendements agricoles. Cette situation accentue l'insécurité alimentaire qui affecte plus de dix millions de personnes, dont quatre millions de Maliens, dans cette partie de l'Afrique. Outre l'insécurité alimentaire, la désertification, les périodes de chaleur deviennent plus longues et insupportables. Le fleuve Niger, cours d'eau vital pour les activités socioéconomiques et la subsistance de la population, essentiellement au Niger et au Mali, est menacé depuis quelques années par un ensablement effréné. L'Afrique subit aussi les conséquences des actions des pays développés qui sont les plus grands pollueurs de la planète.

Noël Ndong

## ACP-UE

## Les négociateurs en chef concluent avec succès une série de consultations régionales

À Mbabane en Eswatini, Neven Mimica et Robert Dussey ont rencontré les ministres africains pour discuter du pilier africain du futur partenariat entre l'Union européenne (UE) et 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

L'objectif était de discuter des besoins et priorités spécifiques de la région, tout en cherchant la meilleure manière de les aborder dans le futur accord ACP-UE. La discussion a permis d'alimenter et d'enrichir le pilier Afrique sur mesure qui sera créé dans le futur accord ACP-UE, également appelé accord "post-Cotonou". Le commissaire chargé de la coopération internationale et du développement et négociateur en chef pour l'UE, Neven Mimica, a déclaré : « La réunion de ce jour a posé une base et des orientations politiques solides pour le renforcement des relations entre l'UE et l'Afrique dans le cadre de notre futur accord. Nous pensons que la stimulation de la croissance économique, dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population et de réduire la pauvreté, devrait occuper une place de premier plan dans nos travaux. Parmi les autres priorités figurent la promotion des principes démocratiques, ainsi que la protection de nos citoyens et de notre environnement. » Le chef de la diplomatie togolaise, Robert Dussey, négociateur en chef des pays ACP et président du groupe central de négociation ministériel, a déclaré : « La consultation pour la région africaine, tout juste terminée, vient compléter les résultats des consultations pour les Caraïbes et le Pacifique, qui nous ont aidés à mieux comprendre les priorités des régions ACP. Ce dernier point revêt une importance cruciale dans le contexte des négociations actuelles sur un nouvel accord de partenariat ACP-UE. Nous continuons de privilégier les travaux menés avec nos partenaires de l'UE pour répondre aux priorités des trois régions ».

Pour le ministre swazi des affaires étrangères et de la coopération, Thuli Dladla, « en tant que chef de file des négociations du protocole "Afrique" et hôte des consultations qui viennent de s'achever, le Royaume d'Eswatini est honoré et fier d'avoir facilité l'expression des priorités stratégiques de l'Afrique, ce qui a créé les conditions requises pour un réel engagement à parvenir à un accord mutuellement avantageux avec l'Union européenne ». L'accord de Cotonou régissant actuellement les relations entre l'UE et les pays ACP arrivera à échéance en 2020. Les négociations en vue d'un nouveau partenariat entre les pays ACP et l'UE ont été lancées à New York le 28 septembre 2018, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. Les deux premières séries de négociations ont principalement porté sur le socle commun au niveau UE-ACP. Ce socle regroupe les valeurs et les principes autour desquels se rassemblent l'UE et les pays ACP. Il indique également les domaines stratégiques prioritaires dans lesquels les deux parties ont l'intention de travailler ensemble à titre prospectif. La structure envisagée pour le futur accord comprend un socle commun et des piliers régionaux spécifiques et axés sur des actions, le but étant de se concentrer sur les besoins de chaque région. Le premier cycle de consultations concernant les piliers régionaux est à présent terminé.

L'UE et les pays ACP chercheront, dans le cadre du futur partenariat, à renforcer leur coopération politique sur la scène internationale. Ensemble, ils représentent plus de la moitié de l'ensemble des pays membres des Nations unies et plus de 1,5 milliard d'individus.

N.Nd.

## SOUDAN

# Le dialogue s'achève sans accord

Les négociations entre les généraux au pouvoir au Soudan et les chefs de la contestation se sont achevées, le 20 mai, sans aboutir à un accord attendu sur la composition du Conseil souverain censé assurer la transition, ont annoncé les deux parties.

« Le principal point de discordance entre L'Alliance pour la liberté et le changement (l'ALC) et le Conseil militaire reste le taux de représentation, et la présidence du conseil souverain, entre civils et militaires », ont déclaré les deux parties dans un communiqué commun à l'issue de la réunion.

Dimanche, les négociations avaient déjà échoué sur ce différend, les deux parties souhaitant chacune prendre la tête et ravir la majorité des sièges du Conseil souverain, une institution clé de la transition qui doit se substituer au Conseil militaire pour une période de trois ans, avant la tenue d'élections. « Conscients de notre responsabilité historique, nous travaillerons à la conclusion d'un

accord urgent et répondant aux aspirations du peuple soudanais », ont ajouté le Conseil militaire et l'ALC après des discussions qui se sont clôturées vers minuit.

« Les négociations ne se poursuivront pas demain (mardi) à moins d'une avancée décisive sur les points de discordance », a déclaré Satea al-Haj, un membre de l'ALC participant aux négociations. Selon lui, l'ALC exige la présence de huit civils et trois militaires au sein du Conseil souverain. Les généraux souhaitent selon lui avoir sept militaires et quatre civils. Dans la journée de lundi, les militaires et l'ALC avaient pourtant exprimé leur optimisme. Le chef adjoint du Conseil militaire, Mohamad Hamdan Daglo,

surnommé « Himeidti », avait évoqué la conclusion d'un « accord complet » dans un « bref délai », selon un communiqué de la Force de soutien rapide (RSF), qu'il dirige.

Un jeu politique que n'appréciaient guère les manifestants. « On sent qu'un piège est en train d'être tendu. Un sale jeu politique mené par le Conseil militaire », a dit l'un d'eux, Moustafa Sedik. « Les forces armées ne veulent pas abandonner le pouvoir facilement, et je pense qu'ils ont un plan avec l'ancien régime », s'inquiète Youssef Mohamed, au milieu d'une foule brandissant des drapeaux soudanais et faisant le « V » de la victoire.

Les deux camps avaient réussi la semaine dernière à s'en-

tendre sur la durée de la transition, fixée à trois ans, et la composition d'une assemblée législative, dont les deux tiers des 300 membres désignés viendraient de l'ALC.

Le 17 mai, plusieurs pays et organisations internationales, dont les Etats-Unis, l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne ont appelé à la mise en œuvre d'une transition « vraiment dirigée par les civils ».

Le 6 mai, Mohamed El Hacen Lebatt- l'émissaire de l'UA pour le Soudan- avait annoncé à Khartoum qu'un rapport d'étape sur la transition serait examiné par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. L'organisation régionale plaide pour un transfert rapide du pouvoir aux civils, faute de quoi elle a aver-

ti qu'elle pourrait suspendre le Soudan.

À la tête du Soudan pendant près de trente ans, Omar el-Béchir a été destitué et arrêté par l'armée le 11 avril sous la pression d'un mouvement inédit déclenché le 19 décembre par la décision des autorités de tripler le prix du pain dans un pays miné par une grave crise économique.

Le mouvement s'est vite transformé en contestation du pouvoir. Depuis, des milliers de manifestants campent devant le QG de l'armée à Khartoum pour réclamer le transfert du pouvoir aux civils, après avoir obtenu la mise à l'écart de Omar el-Béchir.

Josiane Mambou Loukoula



## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANT)



MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE,  
DES GRANDS TRAVAUX DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX GRANDS TRAVAUX

### Projet d'aménagement de la route Ndendé – Doussala - Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Brazzaville, Phase 1.

Secteur : « Transports »

Référence de l'accord de financement : Prêt N°2100150031593 -:- N° d'Identification du Projet : P-ZI-DB0-088

DATE : 21/05/2019 -:- AMIN° 001/19/MAETGT/DGGT/CET-CEP-BAD.

1. La République du Congo a obtenu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement de la route Ndendé – Doussala - Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Brazzaville, Phase 1, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes au titre de ce prêt pour financer les contrats de Consultant pour la « réalisation des études d'aménagement et de bitumage de la route Dolisie – Kimongo – Londela-Kayes ».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent les prestations suivantes : la production des dossiers techniques d'une part, la recherche des financements, et d'autre part, la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Dolisie – Kimongo – Londela-Kayes.

La longueur totale de la route est d'environ 112 km.

3. La Délégation Générale aux Grands Travaux ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution (OE) », invite les Consultants (Firme) intéressés, éligibles et qualifiés à présenter leur candidature

en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

Ils doivent fournir les informations indiquant leur expérience et capacité technique à pouvoir exécuter lesdits services notamment : références concernant l'exécution des contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, disponibilité du personnel clé qualifié dans les domaines de la mission (fournir la liste et les CV du personnel), ainsi que toutes autres informations complémentaires (Registre de commerce, agrément, etc.). Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'im-

plique aucune obligation de la part du Client de le retenir sur la liste restreinte. Une liste de six (06) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode basée sur la qualité et le coût.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi à vendredi de 09 h à 14 h.

6. Les expressions d'intérêt rédigées en français doivent être soumises en deux (02) exemplaires dont un original, sous plis fermés, à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 07 juin 2019 à 12 heures 30 mn (heure locale) et porter expressément la mention :

« Projet d'aménagement de la route Ndendé – Doussala - Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libre-

ville – Brazzaville, Phase 1 : réalisation des études d'aménagement et de bitumage de la route Dolisie – Kimongo – Londela-Kayes »

À l'attention de :

Monsieur le Ministre de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire, des Grands Travaux,

Délégation Générale aux Grands Travaux

Coordination Technique

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral,

Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO – 2, Route de la Base militaire, 5ème étage de l'Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Aéroport Maya-Maya).

BP : 14 729 ; Tél. : (+242) 05 386 35 32 ; 06 956 86 64

E-mail : [ceprbaddggt@gmail.com](mailto:ceprbaddggt@gmail.com) ;

Fait à Brazzaville, le

**Le Coordonnateur Technique,  
Oscar OTOKA. -**

#### TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE REPRESENTANT LEGAL OCEANEERING SERVICES OVERSEAS LIMITED (Succursale en République du Congo)

23 Avenue Docteur Denis Loemba, Pointe-Noire  
CG/PNR/14B627

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société OCEANEERING SERVICES OVERSEAS LIMITED du 24 avril 2019, dûment enregistré le 8 mai 2019 à la recette de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire sous le n°3583, folio 83/24, il a été décidé de remplacer le représentant légal de la succursale, Monsieur Craig Bonfell SCHUL, par Monsieur Wayne Richard MORGAN.

Aux termes d'une attestation de domiciliation en date du 17 avril 2019, dûment enregistrée le 25 avril 2019 à la recette de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire sous le n° 3194, folio 077/10, l'adresse du nouveau siège social de la société est sis au 23 Avenue Docteur Denis Loemba, au Centre-Ville de Pointe-Noire.

Dépôt desdits actes ont été effectués au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 8 mai 2019 sous le n° 19 DA 627.

Pour avis,  
**Le Représentant Légal**

#### Programme des obsèques de Thèrèse Mokossongo

Camille Aubour Gonkol, Pauline Boukandolè, Paul Lépè M'Beka, Marie Jeanne Sakassiele et Emilie Moundako Eyala (agent Les Dépêches de Brazzaville) informent les parents, amis et connaissances que le programme des obsèques de leur mère et tante Thèrèse Mokossongo, décédée le 7 mai 2019 à Brazzaville, se présente comme suit :

**Judi 23 mai 2019**

9h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;

10h30 : recueillement au domicile rue Dahomey n° 24 à

Poto-Poto ;

12h00 : messe en l'Église évangélique du Congo

13h00 : départ pour le cimetière Bouka

16h00 : fin de la cérémonie.



## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente  
Une sélection unique de la  
LITTÉRATURE CLASSIQUE  
(africaine, française et italienne)  
*Essais, Romans, Bandes dessinées,  
Philosophie, etc.*






**Un Espace culturel pour vos Manifestations**  
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces  
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Gouesso  
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville  
République du Congo

**Horaires d'ouverture:**  
Du lundi au vendredi (9h-19h)  
Samedi (9h-18h)



## AFFAIRE MENDE OMALANGA

## Des têtes réclamées au sein de la police nationale

Mais l'ex-ministre et député nationale n'est pas du tout sorti d'affaire. Car il aurait également enfreint la loi par la détention illégale de ce diamant, qui appartiendrait à l'Etat congolais.

Dans une lettre du 20 mai 2019 qui circule sur le net, le commissaire général de la Police nationale congolaise (PNC), le général Dieudonné Amuli Bahigwa, veut avoir la confirmation sur la décision du vice-Premier ministre et ministre par intérim chargé de l'Intérieur, Basile Olongo, sur les mesures de suspension du directeur des renseignements généraux de la police, le commissaire divisionnaire adjoint Vital Awachango Umiya.

Il serait reproché au directeur des renseignements généraux de la PNC le fait que ses services ont non seulement posé un acte judiciaire en interpellant le député Lambert Mende Omalanga, alors qu'ils devraient se limiter à transmettre les informations d'ordre judiciaire à la Police judiciaire et que celui-ci est bénéficiaire des immunités parlementaires, en sa qualité de représentant du peuple. Pour le commissaire général de la Police nationale congolaise (PNC), la confirmation de cette mesure de suspension pourra immédiatement donner lieu à l'ouverture d'une action disciplinaire contre les personnes mises en cause. Déjà, il avait été indiqué que tous les éléments de la police et ceux de l'armée qui ont participé à cette opération contre Lambert Mende devraient être poursuivis. Déjà, au niveau de la PNC, l'officier qui avait exécuté l'ordre du directeur des renseignements de la police serait en garde à vue depuis le 20 mai à l'unité de la police de la Légion nationale d'intervention, avant son transfèrement de-



Lambert Mende Omalanga

vant son juge naturel. Il est accusé de « non-respect de la dignité humaine et des immunités d'un parlementaire ».

## L'épée de Damoclès sur la tête de Mende Omalanga

Lors d'un point de presse tenu le même jour, Basile Olongo a, de son côté, affirmé que le député national Lambert Mende doit répondre devant la justice pour « détention illégale du diamant des creuseurs artisanaux venus de la province du Sankuru ». Le vice-Premier ministre et ministre par intérim chargé de l'Intérieur accuse Lambert Mende de dévier l'itinéraire de ces creuseurs alors qu'ils étaient attendus à la Présidence de la République pour formaliser la vente de ce diamant. « Le diamant que vous présente M. Lambert Mende est un produit issu d'une exploitation artisanale », a souligné le mi-

nistre Basile Olongo.

Selon ce membre du gouvernement congolais sortant, la loi dit que « nul ne peut détenir ou transporter les produits de l'exploitation artisanale, s'il n'a pas la carte d'exploitant artisanal ou celle de négociant en cours de validité ». Pour lui, Lambert Mende, qui affirme être facilitateur et négociant, détient illégalement un produit d'exploitation artisanale. « Il a toujours fait ça, il continue à le faire et il fera. Il est en pleine flagrance condamnable. La justice va se pencher sur ce dossier. Il va devoir s'expliquer : pourquoi et comment il détient ce diamant qu'il ne lui appartient pas. Mais il appartient à l'Etat congolais, obtenu par des creuseurs artisanaux clandestins », a soutenu Basile Olongo devant les professionnels des médias.

Lucien Dianzenza

## OBSÈQUES D'ÉTIENNE TSHISEKEDI

## Une vingtaine des chefs d'Etat attendus

Le rapatriement de la dépouille de celui qu'on considère comme le père de la démocratie congolaise est prévu pour le jeudi 30 mai



Exposition de la dépouille d'Étienne Tshisekedi à Bruxelles

Après plus d'une année passée dans un funérarium en Belgique, la dépouille mortelle de feu Étienne Tshisekedi (décédé le 1er février 2017) est en passe d'être rapatriée en RDC. Une date est même déjà avancée pour l'arrivée du corps à Kinshasa, à savoir le 30 mai. À la présidence de la République, on s'active, d'ores et déjà, dans l'organisation de ces funérailles qui, selon certaines indiscretions, pourront durer trois jours. Des invitations sont en train d'être lancées aux chefs d'Etat étrangers dont une vingtaine est attendue à Kinshasa pour honorer la mémoire du père de la démocratie congolaise.

Pour l'heure, rien n'est encore ficelé de façon officielle alors que les préparatifs vont bon train. « C'est mieux d'attendre l'annonce officielle. C'est la présidence de la République qui va le faire. La date de l'arrivée

du corps c'est le 30 mai. Mais pour le reste des précisions, il faut attendre l'annonce de la Présidence », s'est contenté de dire Mgr Gérard Mulumba, le frère cadet du défunt Étienne Tshisekedi à qui la presse tenait à lui tirer le vers du nez. Une fuite de la présidence renseigne que la cérémonie d'inhumation interviendra, quant à elle, le 1er juin prochain. Elle sera précédée par l'exposition du corps, la veille, au stade des martyrs de Kinshasa.

Entre-temps, les travaux de construction du caveau érigé dans la périphérie est de Kinshasa où est installé le mausolée évoluent plutôt bien. La veuve Marthe Tshisekedi se trouve toujours à Bruxelles car, d'après la coutume, elle ne peut pas se déplacer tant que son défunt mari n'est pas enterré, renseigne une source au sein de la famille.

Alain Diasso

## ÉVÉNEMENT

## Huit heures consacrées à la fête des mères dimanche

Organisée sous les Grands chapiteaux du GB, le 26 mai de 10h à 18h, la manifestation baptisée « Merci maman » est une occasion qu'Intelex-ms2 Event et Empire Active offrent aux enfants de tous les âges d'honorer leur génitrice.

Initiateur de l'événement, Papy Mvulazana est d'avis que « les mères doivent être fêtées avant qu'elles ne partent ». Inspiré, dit-il, par « la chanson de Sexion d'Assaut "Avant qu'elle ne parte" », qu'il prend pour point de départ et « pour base » de son initiative, l'événement directeur d'Intelex-ms2 Event est convaincue que faire preuve de reconnaissance est primordial. Et pour cela, « il suffit de commencer par leur dire "Merci Maman" cela leur fera du bien », a-t-il confié au Courrier de Kinshasa. Mais encore, soutient Papy Mvulazana, il ne suffit pas de le dire, il faut

aussi le prouver. Aussi, aux mots qui des fois ne suffisent pas à traduire le ressenti, il faut joindre les gestes. Surtout que, soutient l'événement directeur de Merci Maman, « l'idée à la base de l'événement c'est de créer l'émotion et installer les souvenirs ». Aussi, la meilleure façon de « gratifier les mères » passerait par leur « prouver la reconnaissance de leurs enfants » à travers « un moment de gâterie, d'attention, d'émotion, dans une ambiance pleine d'amour ». D'où une programmation spéciale autour « d'une série d'activités proposées dans le but de rapprocher les mères

et leurs enfants ». Papy Mvulazana conçoit dès lors la manifestation comme « l'occasion offerte à certains enfants, quel que soit leur âge, de reconstruire la relation mère-enfant ».

L'organisation est préparée en sorte de porter tous les enfants à réaliser qu'avoir « une mère est un privilège ». Aussi est-il souligné que s'il est bien vrai que « nous sommes tous nés d'une mère, il n'en reste pas moins qu'une mère n'est pas nécessairement biologique ». À Papy Mvulazana d'expliquer : « Une mère porteuse est aussi une mère. Une mère adoptive est aussi une mère. Une religieuse d'un orphelinat est également une mère ». Ce à quoi

il renchérit : « Certaines personnes ne savent comment célébrer leur héroïne de mère. C'est pourquoi nous fêtons ces femmes qui nous ont élevés avec un cœur maternel. Merci Maman est un cadre que l'on offre aux enfants de tous les âges de célébrer les mamans poules qui les ont bordés enfants ». Il rappelle que la fête des mères, cette fête annuelle célébrée en l'honneur des mères dans de nombreux pays, ne l'est que très peu ici, en RDC et même tout particulièrement à Kinshasa. Et donc, l'idéal serait de l'ancrer dans les mœurs au point d'en faire une tradition à travers la tenue annuelle de Merci Maman.

Nioni Masela

## UDPS

# La nomination d'Augustin Kabuya au poste de secrétaire général ne fait pas l'unanimité

**Si pour les uns, il faut qu'un directoire se mette en place pour diriger le parti en attendant la tenue d'un nouveau congrès; pour les autres, le leadership actuel est bien dans son rôle et agit conformément aux textes.**

Depuis que le président intérimaire de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Jean-Marc Kabund, a élevé Augustin Kabuya au poste de secrétaire général, la sérénité a quitté les allées du parti présidentiel où sévit actuellement une forte agitation. La nomination d'Augustin Kabuya qui était jusque-là adjoint à Jean Marc Kabund a entraîné une levée de boucliers dans le camp de ceux qui croient avoir de bonnes raisons de contester cette nomination. Et pour cause : un président intérimaire, rapportent-ils, n'a pas le pouvoir de nommer un secrétaire général.

Parmi les contestataires, Jacquemin Shabani et Peter Kazadi – respectivement président de la Commission électorale permanente (CEP) et député provincial. Ces deux cadres



Augustin Kabuya

du parti considèrent nulle cette nomination qui, selon eux, fâche une disposition des statuts du parti, précisément l'article 26. Celui-ci dispose qu'en cas d'empêchement du président, un directoire chargé de gérer devra être mis en

place. La Convention démocratique du parti (CDP) ainsi que la CEP, des organes statutaires reconnus, ont opté pour une présidence collégiale afin de suppléer la carence constatée à la présidence du parti depuis l'élection à la prési-

dence de Félix Tshisekedi, faisant ainsi fi de l'intérim assuré par Jean Marc Kabund.

Ce que refuse d'admettre justement l'intéressé et ses affidés. Ils s'inspirent d'une jurisprudence inspirée de la période où Etienne Tshisekedi était en soins en Europe, une période où des cadres

étaient nommés sans tenir compte de cette disposition statutaire. Pour l'heure, il est difficile de concilier les deux camps opposés. Si pour les uns, il faut qu'un directoire se mette en place pour diriger le parti en attendant un nouveau congrès; pour les autres, le leadership actuel de l'UDPS est bien dans son rôle et agit conformément aux textes.

Pour rappel, le président intérimaire de l'UDPS, Kabund-a-Kabund, a pris deux mesures portant nomination d'un directeur de cabinet et d'un secrétaire général. En réaction à la contestation de sa nomination, le nouveau secrétaire général Augustin Kabuya a déclaré ne pas être surpris par ce développement. « *Cela a toujours été ainsi même du vivant du sphinx. Depuis le vivant d'Etienne Tshisekedi, tous les secrétaires généraux qu'il avait nommés ont été contestés. Ce n'est pas du nouveau pour moi* », s'est-il contenté de dire. Pour les pro-Kabund, il s'agit là « *des manœuvres sans fondement des jaloux à la recherche de postes* ».

Alain Diasso

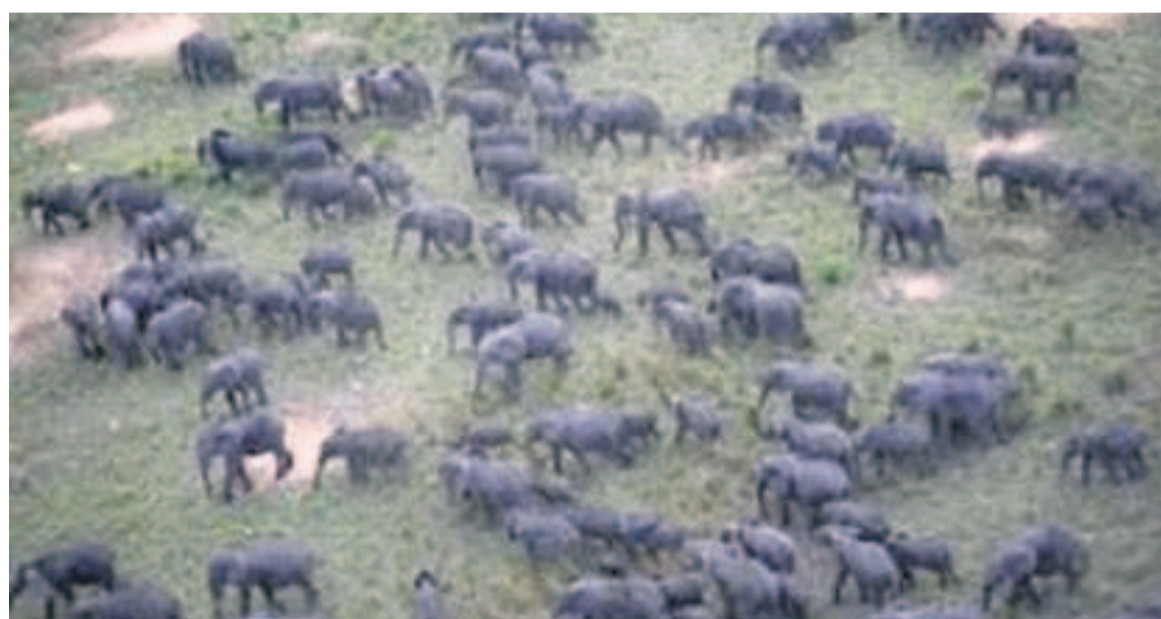
## HAUT-LOMAMI

## L'ICCN incapable de refouler les éléphants en divagation à Malemba-Nkulu

**Les gardes-chasse de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) ne parviennent pas à refouler les éléphants en divagation dans les villages du territoire de Malemba-Nkulu dans la province du Haut-Lomami.**

Les éléphants en divagation continuent de semer la désolation dans le territoire de Malemba-Nkulu dans la province du Haut-Lomami. Cela dure depuis plusieurs mois. Le vendredi 17 mai dernier, la population des villages de Kabala, Manga, Songwe, Katondo et Kasenga dudit territoire s'est retrouvée dans une insécurité totale à la suite de l'arrivée massive des troupes d'éléphants. Des maisons ont été détruites et des champs dévastés au passage des éléphants. On rapporte que deux personnes ont trouvé la mort.

Confrontés à des difficultés d'ordre matériel, les gardes-chasse de l'ICCN ont été débordés, ne parvenant pas à refouler ces pachydermes dans leur milieu naturel, précisément dans le parc naturel de l'Upemba, a



Un troupeau d'éléphants dans le territoire de Malemba-Nkulu

renseigné le député provincial du Haut-Lomami, Paul Ngoy Nsenga, président de la commission d'évaluation des dégâts multiformes causés par les éléphants dans cette province. Les éléphants ont donc envahi ces villages où vivent plus de cent mille habitants sur les sept cent mille du territoire de Malemba-Nkulu, selon l'administrateur du territoire Ngoy Ngole cité par le député provincial qui séjourne encore à Kinsha-

sa dans sa mission auprès des autorités nationales afin d'apporter la solution idoine à cette question de divagation d'éléphants à Malemba-Nkulu. L'administrateur du territoire, Ngoy Ngole, a indiqué qu'il n'y a qu'une équipe très réduite de quatre gardes-chasse visibles dans le cité-centre de Malemba Nkulu, face à des éléphants qui ne veulent pas retourner dans leur milieu.

Se sentant délaissée et en co-

lère, la population a voulu s'en prendre aux gardes-chasse le samedi 18 mai dernier. Ceux-ci se sont sentis en danger et ont tiré des coups de balle, blessant mortellement deux personnes. Outre les démarches menées par le député provincial Paul Ngoy Nsenga à Kinshasa, le colonel Rodrigue Mugaruka de l'ICCN, un des responsables du parc de l'Upemba, est également à Kinshasa pour solliciter l'appui du gouvernement cen-

tral au travers de sa hiérarchie, en faveur de l'équipe de l'ICCN du Haut-Lomami.

Le bilan de cette situation devient lourd à Malemba où l'insécurité alimentaire et sanitaire s'est accrue. Le prix de la farine de maïs a triplé, passant de 500 FC le seau à 1500 FC, la déperdition scolaire est plus qu'inquiétante (le nombre des finalistes de l'examen d'Etat a baissé de 40 %, fait-on savoir. Et plusieurs ménages sont sans abris. Et avec la dévastation des champs, plus 80 % de la production agricole de Malemba-Nkulu sont détruites laissant les sept cent mille habitants du territoire dans une situation sociale et humanitaire difficile.

En plus de la divagation des éléphants, l'on a appris que cinq personnes d'une même famille ont été foudroyées le samedi 18 mai dans le village de Kaunga, toujours dans le territoire de Malemba-Nkulu. Il s'agit d'une femme dénommée Banza, de ses deux garçons de 10 ans et 8 ans, et deux filles de 4 ans et 2 ans, morts sur place après le coup de foudre. Le week-end a donc été noir à Malemba-Nkulu.

Martin Engimo

## RELIGION

# Les Églises de réveil sensibilisées à l'opération de contrôle lancée dans la ville océane

Les membres du Conseil supérieur des Églises de réveil (Coserco) ont été édifiés, le 17 mai, dans la salle du Forum Mbogui par le colonel Jean Bernard Batantou, directeur de la police administrative et de la réglementation, sur les lois qui réglementent leur secteur et sur l'opération de contrôle démarré le 18 mai.



Legendes et crédit photos: 1-Le colonel Jean Bernard Batantou, devant le micro, lors de la sensibilisation

L'opération, organisée sur instruction du ministère de l'Intérieur, a été lancée en conformité avec la circulaire n°523/MID-CAB du 4 octobre 2017 portant éléments constitutifs des enquêtes administratives et de moralité sur les associations culturelles et les établissements de culte. Elle vise, a indiqué le colonel Jean Bernard Batantou, à assainir ce secteur où bon nombre d'Églises brillent par le non-respect des dispositions de cette circulaire qui exige que les Églises soient construites en matériau durable avec des issus de secours, qu'elles détiennent des récépissés de déclaration, qu'elles ne soient pas bâties à proximité des édifices publics comme des écoles ou des hôpitaux et qu'elles ne soient pas des sources de nuisances so-

nores à répétition.

Le constat fait est que beaucoup d'Églises de réveil exercent leurs activités sans récépissé de déclaration et dans des bâtiments construits en matériau de fortune où se dégagent d'importantes nuisances sonores. Certaines sont bâties sur des terrains non appropriés et sans respect des règles d'hygiène, de salubrité et de l'environnement. D'autres disposent des annexes non déclarées. D'où cette précision du colonel Jean Bernard Batantou : «En cas de changement de nom ou de statut, rapprochez-vous de la préfecture pour avoir un récépissé avec la nouvelle dénomination. Ceux qui ont des annexes doivent

aussi les déclarer. Dans ce cas, le récépissé reste le même mais il vous sera remis un document avec les adresses des annexes». Ce dernier a aussi signalé que cette opération concerne les Églises de réveil, toutes les associations culturelles et les établissements de culte.

L'auditoire a été également édifié sur les dispositions de la circulaire n°523/MID-CAB du 4 octobre 2017, document de base de l'opération, ainsi que sur d'autres documents comme la loi du 11 mai 1960, portant création et dissolution des associations culturelles, les deux circulaires du 29 octobre 2004, réglementant les nuisances sonores des débits de boissons et

établissements de culte. Lesdits documents ont été remis au révérend Germain Loubota, président national de la Coserco. Il les distribuera aux membres afin qu'ils «soient éclairés à long terme et soient conduits à observer les textes qui réglementent l'exercice du culte au Congo». Pour ceux qui veulent se conformer, des délais seront fixés en tenant compte des états des lieux qui seront faits pendant l'opération. Ceux qui ne se conformeront pas verront leurs structures fermées.

Par ailleurs, pour lutter contre les actes d'escroqueries et autres actes ayant entraîné des divisions dans les familles commises par certains pasteurs,

le colonel Jean Bernard Batantou a informé d'une prochaine disposition relative à la détention obligatoire d'un diplôme de théologie. «Dans un avenir très proche, nous allons exiger ce diplôme à ceux qui veulent créer des associations culturelles et des établissements de culte», a-t-il dit. Il a aussi signalé l'interdiction dans les jours à venir de la création de plusieurs Églises dans une même rue ou une même zone. Le colonel Jean Bernard Batantou a aussi insisté sur le fait que toutes les préoccupations des Églises de réveil devront être présentées au Coserco, l'unique interface entre elles et les pouvoirs publics. «Le Coserco n'a pas été créé pour paraître mais pour faire avancer», a précisé le Dr Syrus Tchicaya, son premier vice-président, pour lever les équivoques.

Notons que l'opération de contrôle des associations culturelles et des établissements de culte lancée sur toute l'étendue du territoire national sera permanente. À Brazzaville, dix-huit Églises qui ne sont pas en règle ont été fermées.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

## BOUENZA-NIARI

## L'ambassadeur américain visite les structures agricoles

Afin d'assurer la visibilité des interventions de l'Unicef et du Programme alimentaire mondial (PAM) à travers le financement de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (Usaid), Todd P. Haskell s'est rendu récemment dans quelques structures agricoles des deux départements accompagné de Jean Martin Baeur et de Micaela Marques De Sousa, respectivement représentant du PAM et de l'Unicef au Congo.

Avec le préfet du département du Niari, André Ovu, la délégation a visité le centre d'incubation des entreprises rurales de type Songhai de la localité Louvakou, la ferme et l'entrepôt de maïs de l'exploitant sud-africain Todi River situé à Malolo 2 à 25 km de Dolisie. La délégation est allée à l'école primaire de Loudima gare dans le département de la Bouenza, une école qui bénéficie de la cantine scolaire grâce aux fonds McGovern-Dole. Ensuite la délégation a rencontré les femmes de l'organisation agricole « Les femmes debout » du village Louala. Appréciant pour sa part les femmes de l'organisation « Femmes debout », Todd Haskell a signifié qu'il a beaucoup d'espoir dans l'avenir quand il voit des femmes qui s'organisent en groupement agricole en vue de changer leur village et leur quotidien. « Le travail des femmes de cette organisation permet d'améliorer ainsi les cantines scolaires dans ce département et constitue une bonne opportunité positive pour ces femmes. J'ai de bons sentiments à travers cette visite, j'aimerais ainsi voir d'autres organisations identiques à l'image de celle-ci à travers tous les départements du Congo », a-t-il indiqué.

La présidente de l'organisation « Femmes debout », Nguimbi Eugénie, a expliqué que son association existe il y a déjà trois années. C'est le travail de la terre qui a attiré l'ambassadeur des USA et sa délégation vers son association. La visite de l'ambassadeur reconforte l'ensemble des membres de l'association et permet également de donner un signal fort chez d'autres personnes qui souhaitent s'organiser en groupement ou en coopérative. Jean Martin Baeur et Micaela Marques De Sousa, quant à eux, ont rappelé que c'est grâce au financement du gouvernement américain que le PAM et l'Unicef ont pu mener un large programme en vue de la réduction de la malnutrition aiguë à travers quelques écoles en République du Congo. « Nous sommes ici pour montrer à monsieur l'ambassadeur des Etats-Unis l'impact positif de l'assistance du gouvernement américain au Congo, particulièrement dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la malnutrition », a signifié Jean Martin Baeur. Et de poursuivre : « À Loudima, nous avons visité une école où la cantine scolaire approvisionnée par des contributions américaines de riz, de petits poids jaunes et d'huile permet aux enfants d'aller à l'école. Cette école qui a été créée il y a près de 40 ans était en difficulté et depuis l'ouverture de la cantine scolaire en 2012 au sein de cette école, les effectifs ont été augmentés jusqu'à ce jour. Je suis content par ce qu'en plus de ces denrées reçues, la communauté se mobilise aussi en vue d'apporter un peu de feuilles de manioc pour appuyer la cantine scolaire dans cette école ».

Séverin Ibara

## DISTINCTION

## Gervine Aya Mounea, nouvelle ambassadrice culturelle

La conseillère Gervine Aya Mounea a été faite ambassadrice culturelle par l'ONG internationale Mb production, il y a quelques jours. La deuxième secrétaire du conseil départemental et municipal de Brazzaville s'est donc vu décerner ce titre pour son soutien à la culture.



Gervine Aya Mounea et Medard Mbongo crédit photo DR

Cette distinction de Gervine Aya Mounea témoigne de la reconnaissance pour les services rendus dans le cadre des activités professionnelles et associatives. Sa contribution quasi permanente au développement de la culture justifie pleinement cette décoration.

Présentée à l'assistance comme une femme battante, Gervine Aya Mounea a, en tant que présidente de la fondation Mâ Filla, organisé pour le bonheur de la population, des opérations de Don de sang afin de pallier tant soit peu le déficit de sang dans les hôpitaux de Brazzaville. C'est avec tous les honneurs que la conseillère Gervine Aya Mounea a été faite ambassadrice culturelle. En recevant, cette distinction elle a promis faire plus pour le bonheur de la population.

Dans son mot de circonstance, Médard Mbongo, président-manager de l'ONG internationale Mb production, a d'abord encensé l'impétrante avant de lui remettre le diplôme d'honneur et l'écharpe, qui font

d'elle une ambassadrice culturelle. « Pour tous les services que vous avez offerts à la population et les grands moments à venir que vous allez nous offrir, pour tout ce que vous avez accompli, tout ce que vous nous réservez encore, madame la conseillère Gervine Aya Mounea, devant vos amis, devant votre famille, nous vous faisons ambassadrice culturelle », a dit Mégard Mbongo. Notons que cette émouvante cérémonie s'est déroulée en présence du premier secrétaire du conseil départemental et municipal de Brazzaville, Klesh Atipo Anyta Ngapi, représentant le maire de la ville et elle a été agrémentée par les chants des groupes tradimodernes de la place.

Hugues Prosper Mabonzo

## UNESCO

## La Semaine africaine édition 2019

Devenu un rituel autour de la Journée de l'Afrique, célébrée chaque année le 25 mai, le Groupe africain de l'Unesco organise, du 20 au 24 mai, une « Semaine africaine » au siège de l'Organisation. La volonté est d'ouvrir la manifestation culturelle à la diaspora « hors les murs » en ajout d'autres événements.



De gauche à droite les ambassadeurs Henri Lopes, Rodolphe Adada, Henri Ossebi et Firmin Édouard Matoko, Sous-directeur général, Secteur pour la Priorité Afrique et les Relations extérieures Crédit photo : Bedel Bango

En présence de la directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay et du corps diplomatique accrédité, le Groupe africain auprès de l'Unesco a ouvert, le 20 mai, les festivités de la Semaine africaine intitulée « Paix, innovation et développement durable en Afrique ». C'est l'occasion de célébrer la richesse africaine au travers des expositions, de conférences, de projections cinématographiques et surtout de montrer les avancées dans l'innovation, avant de clôturer l'activité par une soirée de gala.

Du côté de la délégation congolaise auprès de l'Unesco, cette semaine africaine est également

l'occasion d'associer autour de Henri Ossebi et du comité d'organisation, l'actuel ambassadeur du Congo en France, Rodolphe Adada, et l'ancien, Henri Lopes. Parmi les invités à la célébration de la culture, le sapeur Ben Moukacha, heureux d'avoir découvert le tableau exposé de l'artiste Samba sur la sape, représentant trois sapeurs en rituel de la « diatance ».

Comme les années précédentes, les stands pays proposeront les vitrines de la culture de leurs pays respectifs. Le stand Congo comptera à nouveau sur ses cinq représentantes : Renée Yolande Obomby pour les sculptures en bois; Motse Akanati,

la styliste-modéliste; Romaine Aissi, la créatrice en produits Wax; Léo-Cady Kakama, écrivaine et Vanessa Agnagna l'artiste-peintre.

Du 20 au 24 mai, la vitrine culturelle de l'Afrique en France se dressera au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris. D'ores et déjà, à l'issue de cette rencontre, la délégation congolaise prévoit d'étendre ses activités hors des murs, plus précisément, à la Guinguette africaine de Surresnes avec l'appui du producteur Cyriaque Bassoka.

Marie Alfred Ngoma

## FECOJUDA

## L'assemblée générale électorale prévue en juin

Les présidents des ligues départementales de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées (Fécojuda), ont tenu une réunion préparatoire, le 21 mai à Brazzaville, en présence du grand maître du judo congolais, Me Pascal Ngassaky.

L'élection des nouveaux membres du bureau exécutif de la Fécojuda aura finalement lieu le 5 juin prochain. La commission préparatoire de l'assemblée générale électorale mise en place, à cet effet, est dirigée par Me Caloger Andrenic Aya, assisté par quatre autres responsables. Cette commission vise la réunification de toutes les conditions nécessaires pour un bon déroulement de l'assemblée électorale. Elle doit également mener les actions auprès des autorités en

charge du sport ainsi qu'à celles du comité national olympique et sportif congolais pour la préparation harmonieuse et apaisée de ce grand rendez-vous.

« La commission informe les présidents des ligues, les clubs, acteurs et bienfaiteurs du Judo que l'Assemblée générale électorale aura lieu le 5 juin. A cet effet, la période de dépôt des dossiers est ouverte du 22 mai au 3 juin 2019. La date du 4 juin est consacrée pour la validation et les réclamations », a précisé Me

Caloger Andrenic Aya.

Il a, par ailleurs, invité les futurs dirigeants de la Fécojuda à privilégier le dialogue et le vivre ensemble afin d'instaurer une paix durable au sein de leur fédération. Cet ancien membre de la Fécojuda s'est engagé à conduire les judokas à la bonne tenue de l'assemblée générale électorale.

En marge de la rencontre, ce mardi, Me Francis Ata, ancien vice-président de la Fécojuda, a reçu un diplôme de reconnaissance pour son implication à la résolution de la crise qui a secoué la Fédération congolaise de taekwondo les deux dernières années.

En rappel, les responsables des ligues et clubs de judo avaient officiellement écrit à la Fécojuda, le 3 mai dernier, pour solliciter dans un délai de quinze jours la convocation de l'assemblée générale électorale extraordinaire. Etant donné que leur lettre n'a abouti à aucune réponse, ils se sont concertés puis ils ont demandé conseils auprès du doyen du Judo pour faciliter le processus.

Rude Ngoma (stagiaire)



Le doyen Pascal Ngassaky félicitant les membres de la commission

## VIENT DE PARAÎTRE

## La Sape / L'art de bien s'habiller au Congo-Brazzaville de Gilbert Goma

Au-delà de la Sape, l'auteur porte un éclairage sur les origines de cet art de bien s'habiller au Congo-Brazzaville en appui de l'histoire précoloniale.

Gilbert Goma, l'auteur de La Sape / L'art de bien s'habiller au Congo-Brazzaville, paru aux Editions Horus, a saisi l'occasion de présenter son ouvrage au public parisien lors de sa conférence, le dimanche 19 mai dernier, aux festivités de Congo Na Paris. Parmi les premiers lecteurs potentiels ayant reçu le livre en dédicace : Arnel le Bachelor, de la Maison Connivences, et l'écrivain Henri Lopes.

Cet ouvrage met en lumière les origines de la Sape et les valeurs qu'elle porte en substance. À travers ses 175 pages, il est certes question de découvrir les codes du style et de



Gilbert Goma, auteur de La Sape L'art de bien s'habiller au Congo-Brazzaville lors de la séance de dédicaces au Festival Congo Na Paris Crédit photo : Marie Alfred Ngoma

l'élégance, de retrouver les réponses aux questions stratégiques du parfait sapeur : « comment s'habiller comme un vrai gentleman ? », « comment être bien habillé pour appartenir au cercle des sapeurs ? », « comment harmoniser ses couleurs ? », « comment porter un costume » ou « comment nouer le nœud de sa cravate ou choisir ses accessoires ? ». Mais son originalité réside également dans le fait qu'il aborde la Sape aux temps méconnus se situant avant la colonisation.

L'auteur démontre que depuis le rayonnement du royaume du Kongo, la Sape appartenait aux us et coutumes de cette royauté. Dès lors, il admet que ce code vestimentaire est un art de vivre qui fait partie de la culture congolaise. Il explique que cet art du vêtement avait atteint un haut niveau dans ce royaume avant l'arrivée des Européens au 15<sup>e</sup> siècle, mais son évolution a été bloquée par l'esclavage et la colonisation qui ont détruit l'organisation sociale de ce grand royaume.

Contextualisant la Sape de nos jours, Gilbert Goma souligne que l'art de bien s'habiller recèle d'immenses potentialités aussi bien au plan économique, avec les industries de l'habillement et du textile, qu'au plan culturel. « Et, pour peu que la Sape soit considérée comme une matière première, créatrice de richesses, elle peut contribuer au développement du Congo », confie-t-il.

Un livre sur la Sape, c'est à la fois des références aux écrits et aux photos de modèles. Parmi les illustrations : Louis Portella, tailleur à Loango à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ; le chef couturier à Loango, Makosso, contre-maître de la Route des caravanes pour les plus anciens ; de la nouvelle génération, Jean-Pierre Nguouakou, Jean Marc Aloni, Djo Ballard, Ben Moukacha, Euloge Mavoungou, Arlène Peleka, Ahmed Yala, Lydia, Chardel Matsanga, Charles Frickoum, Norbat, Blaise Victime de la Sape ou Huguette Moussodia.

M.A.N.